



BELAÏZ À PROPOS DE LA PRÉSIDENTIELLE

"Pas de salles pour les boycottteurs"

Page 3

ISSN : 1112-7449

MIDI

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 2089 | Mercredi 29 janvier 2014 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

UN PROJET DE DÉCRET EXÉCUTIF EN COURS D'ÉLABORATION

Vers le rétablissement du crédit à la consommation

Page 5

CIRCULATION AUTOMOBILE À ALGER



Photo par K. R. Negab

A la recherche de mesures urgentes

Page 5

Promo exceptionnelle
Tablette offerte

9500^{DA} =

2 mois
d'internet



Nouvelle
Tablette Ooredoo 3G+



MidiLibre 009/14

Offre disponible dans 46 wilayas jusqu'au 24 février 2014 dans les Espaces Ooredoo, City Shops et Espaces Services Ooredoo dans la limite du stock disponible.
Plus d'informations : 0550 000 333 - www.ooredoo.dz





4.265 hectares de terres agricoles, dans la commune d'Aïn-Benkhelil, sont exploités dans l'arboriculture, la céréaliculture et les cultures maraîchères.

1,5 million de litres ont été récoltés à l'issue de la campagne oléicole 2013-2014, a-t-on appris lundi auprès de la direction des services agricoles.

56.000 tonnes de pommes de terre de consommation ont été stockées durant l'année 2013 à Boumerdès.

5 membres d'une même famille sauvés de la mort par asphyxie à Sétif

Cinq membres d'une même famille habitant la cité Bel-Air, au nord de Sétif, ont été sauvés in extremis, lundi, par les éléments de la Protection civile, après avoir frôlé la mort par asphyxie au monoxyde de carbone, ont indiqué les services de ce corps constitué. Composée du père (70 ans), de la mère (40 ans) et de trois enfants âgés de 3 à 6 ans, la famille a respiré du monoxyde de carbone dégagé par un appareil de chauffage défectueux, a précisé la même source. Les membres de cette famille, découverts sans connaissance, ont pu être réanimés sur place avant d'être évacués vers le centre hospitalo-universitaire (CHU) Saâdna-Abdenmour où des soins leur ont été prodigués, a ajouté la Protection civile.



Des saisies d'une valeur de 220 millions DA effectuées en 2013 à Oran



La direction régionale des Douanes d'Oran a enregistré en 2013 différentes saisies d'une valeur de 220.009.395 millions de dinars dans le cadre de l'activité de ses services au niveau de l'aéroport d'Oran

et des ports d'Arzew, d'Oran et de Aïn-Témouchent. Lors d'une réception donnée dimanche dernier à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale des Douanes, le directeur régional de ce corps, Larbi Djilali, a indiqué que ses services à Oran ont enregistré en 2013 différentes saisies d'une valeur de 220.009.395 millions de dinars au niveau de l'aéroport d'Oran et des ports d'Arzew, d'Oran et de Aïn-Témouchent, contre 60.910.394 de DA en 2012. En présence du wali d'Oran, Abdelghani Zaâlane et des autorités locales, les agents de la brigade mobile relevant de l'inspection divisionnaire d'Arzew ont été honorés à cette occasion pour avoir saisi près de trois tonnes de kif traité en décembre dernier. Neuf diplômes de reconnaissance ont été remis aux éléments de cette brigade et des retraités de ce corps ayant consacré leur vie pour la protection de l'économie nationale ont été honorés.

Dans une allocution, le wali d'Oran a salué le professionnalisme des agents des douanes dans la lutte contre le trafic et la contrebande.

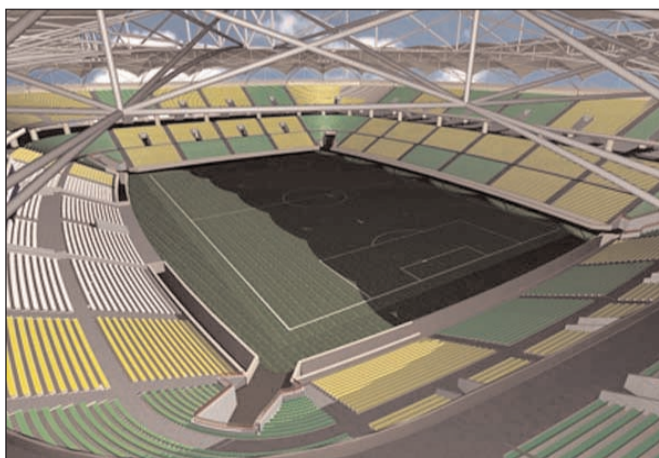
Le retard des travaux du stade de Tizi-Ouzou dû au non-respect des engagements

Le ministre de la Jeunesse et des Sports, Mohamed Tahmi, a affirmé, lundi, que le retard accusé dans la réception du nouveau stade de Tizi-Ouzou, est dû au non-respect des engagements des sociétés, algérienne "ETRH Haddad" et espagnole "FCC", chargées pour la réalisation de ce projet.

Le responsable du département ministériel, intervenant en séance plénière de l'Assemblée populaire nationale (APN), consacrée aux questions orales, a précisé que "le ministère de la Jeunesse et des Sports est en train de suivre de près le dossier de ce projet, dont les travaux ont enregistré un grand retard, en raison, notamment, à la lenteur des procédures administratives et le différend foncier entre certains privés". Les travaux du stade, situé à Boukhalfa (nord-ouest de Tizi-Ouzou) d'une contenance de 50.000 places, ont démarré en mai 2010 avec un délai de réalisation d'environ 47 mois, a enregistré plusieurs changements d'ordre technique avec l'augmentation de sa capacité qui était initialement de 40.000 places, en plus de la réalisation d'une piste d'athlétisme, de terrains répliques et d'un parking, pour un coût global de 35 milliards et

66 millions de dinars.

Le ministre a fait savoir que son département a "donné des instructions strictes à ces deux sociétés pour finaliser à temps les études complémentaires en utilisant tous les moyens existants, en plus de la mise en place de trois équipes de réalisation pour réceptionner le stade à la fin de l'année 2015".



D
i
x
i
t



Mohamed Mebarki :

"Le secteur de l'Enseignement supérieur est soucieux de garantir une formation de qualité aux étudiants à travers la réalisation d'un nombre de projets d'investissement pour la réhabilitation et l'aménagement de structures relevant du complexe sportif de Dely Ibrahim.

L'Université d'Alger 3 est en cours d'élaboration des fiches techniques et d'évaluation, en prélude à un troisième projet d'investissement pour la réhabilitation, l'aménagement et l'équipement de ces salles, la piscine olympique de ce site a été réhabilitée avec une enveloppe de 100 millions de dinars."

Deux colombes lâchées par le Pape François attaquées par une mouette et un corbeau

Dimanche matin, lors d'une messe donnée depuis la basilique Saint-Pierre au Vatican, deux colombes papales ont été violemment attaquées par une mouette et un corbeau. À peine lâchées par le Pape, les deux oiseaux, symbole de paix, ont été attrapés au vol par deux autres volatiles, le tout sous le regard horrifié de milliers de pèlerins. Au moment-même où deux colombes prenaient ce matin leur envol après avoir été libérées par le Pape François, un duo d'oiseaux formé par une mouette et un corbeau a foncé droit sur les volatiles pour les attaquer. Un drôle d'événement que certains n'auront pas manqué de prendre comme un signe évident de mauvaise augure.

C'est devant un parterre de fidèles massés sur la place St Pierre qu'un mini-drame s'est joué aujourd'hui entre des oiseaux qui se sont livrés une bagarre sans merci. Ce matin, lors son traditionnel angelus dominical, le Pape François s'était chargé de libérer deux colombes en signe de paix pour une Ukraine qui connaît actuellement de violentes tensions. Aidé de deux enfants, le Pape peu après la messe avait réalisé un lâché de colombes censées gagner le ciel et s'envoler sans encombre. Mais c'était sans compter sur les plans machiavéliques d'un redoutable tandem composé d'une mouette et d'un gros corbeau qui ne l'ont pas entendu de cette oreille. Sitôt les colombes libérées par les enfants, les deux oiseaux ont foncé droit sur ces dernières afin de les attaquer et de les saisir entre leurs becs. Une véritable scène d'horreur que bon nombre de personnes présentes n'ont pas tardé à interpréter comme un funeste signe du destin.

Des colombes sérieusement blessées, mais vivantes !

Selon des journalistes de Associated Press et de CBS dépêchés sur place, bien que sauvagement attaquées par le corbeau et sa coéquipière, les colombes ont pourtant réussi à échapper à leurs agresseurs. Les équipes journalistiques ayant noté toutefois que l'une des colombes papales après attaque avait perdu toutes ses plumes. Un peu avant de lâcher les deux malheureux oiseaux, le Pape François avait livré un discours qui s'adressait plus particulièrement à l'Ukraine : "Je souhaite un dialogue constructif entre les institutions et la société civile et que, sans usage de la force, l'esprit de la paix et la recherche du bien commun prévalent dans les cœurs de tous. Dans mes prières je suis proche de l'Ukraine, en particulier de ceux qui ont perdu la vie et de leur famille".

BELAIZ À PROPOS DE LA PRÉSIDENTIELLE

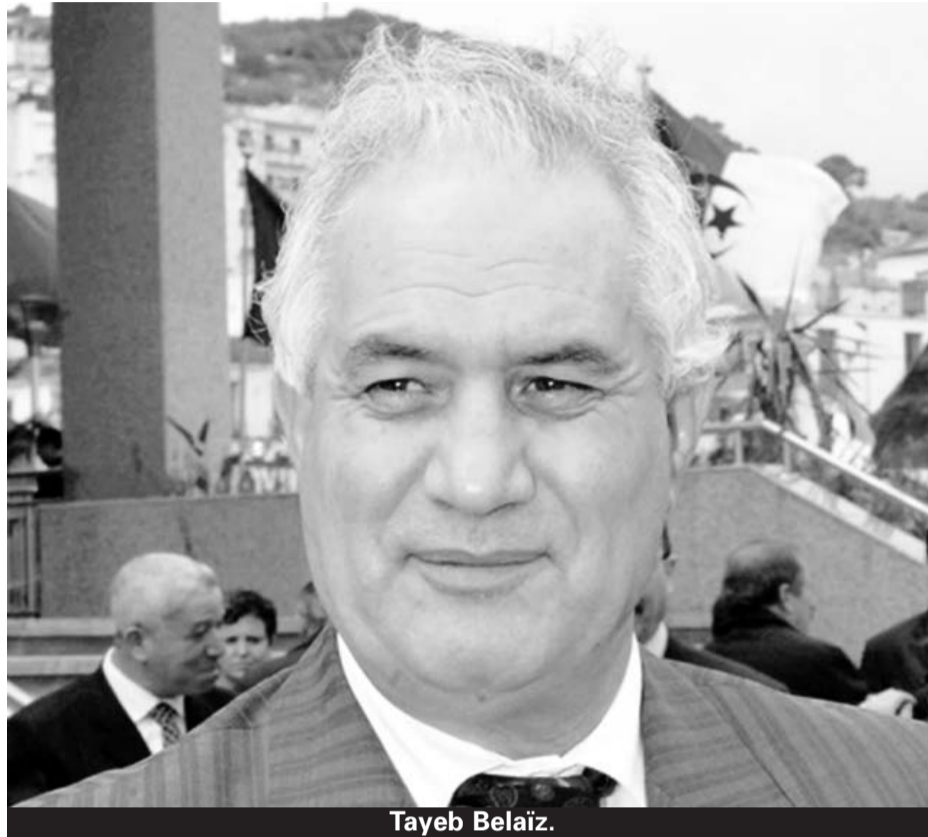
“Pas de salles pour les boycotteurs”

Les partis politiques qui vont boycotter l'élection présidentielle du 17 avril n'auront pas droit de cité durant la campagne électorale.

PAR KAMAL HAMED

Le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Tayeb Belaïz, a rappelé la constance selon laquelle les partisans du boycott n'auront pas droit de mener campagne pour leur option dans les salles et lieux réservés pour la campagne électorale. « La loi ne permet pas à ceux qui ont décidé de boycotter les élections présidentielles de mener campagne dans les salles publiques », a, en effet, indiqué hier le ministre de l'Intérieur, Tayeb Belaïz.

Ce dernier, qui s'exprimait en marge d'une séance plénière consacrée à l'examen du projet de loi relatif aux titres et documents de voyage, a précisé que « les salles et les lieux réservés pour la campagne électorale seront réservés uniquement aux candidats ». Les partis politiques, à l'exemple du RCD et du MSP qui ont d'ores et déjà appelé au boycott du scrutin du 17 avril, sont donc édifiés sur la position du gouvernement. Une attitude qui est loin d'être surprenante dans la mesure où cela a de tout temps été le cas. Jamais auparavant, en effet, le gouvernement n'a autorisé les partisans du boycott à avoir accès aux salles et lieux publics réservés à la campagne électorale. Le min-



Tayeb Belaïz.

istre a, en outre, évoqué la question de la lutte contre la bureaucratie. A ce titre, il a annoncé que le gouvernement a déjà mis en chantier deux décrets exécutifs. Il s'agit, dira le ministre, d'un décret relatif à la diminution des pièces administratives de l'état civil qui passent ainsi de 36 à 13 pièces. Pour le deuxième décret, dont l'examen par le gouvernement a pris fin hier (avant-hier

NDLR), Tayeb Belaïz a indiqué qu'il est déjà « au niveau du secrétariat général du gouvernement ». Il s'agit de l'annulation de photocopies légalisées de certaines pièces que l'administration abuse de demander aux citoyens. « Toutes les institutions publiques sont concernées par cette mesure », dira le ministre devant les sénateurs.

Dans sa réponse aux préoccupations formulées par les membres du Conseil de la nation, le ministre a surtout mis l'accent sur la lutte contre la bureaucratie. « Il est vraiment difficile de changer les mentalités, car la lutte contre la bureaucratie ne relève pas uniquement de compétences du gouvernement, mais elle doit être l'affaire de toute la société » a d'emblée reconnu le ministre ajoutant que « l'administration qui est censée être au service du citoyen croit que c'est le citoyen qui est à son service ». Tayeb Belaïz a annoncé aussi que le ministère répondra dorénavant à toutes les doléances des citoyens « y compris par SMS ». Il dira aussi que le lundi est consacré jour de réception dans les wilayas, les daïras et les communes. Il a annoncé aussi que le Centre national d'état civil sera opérationnel dès le 15 février prochain, ce qui va permettre aux citoyens de retirer n'importe quel pièce où qu'ils soient. Par rapport à la demande de création de plusieurs centres de retrait du passeport biométrique, le ministre dira que le seul centre existant actuellement, est celui d'El Hamiz à Alger en l'occurrence, qui pourra délivrer vers la fin de l'année en cours 18.000 passeports par jour. Il a fait cas de l'existence d'un autre centre supplémentaire à Laghouat qui suppléerait celui d'Alger en cas de nécessité. Enfin, sur la demande insistante des sénateurs de disposer d'un passeport diplomatique, Tayeb Belaïz a été clair en soutenant que cela relève de la seule prérogative du président de la République. **K. H.**

SIDI SAID APPELLE LE PRÉSIDENT À SE PRÉSENTER À L'ÉLECTION DU 17 AVRIL 2014

“Bouteflika est une garantie pour le maintien de la stabilité du pays”

PAR SORAYA HAKIM

Après le FLN qui a appelé le président Bouteflika à briguer un quatrième mandat ainsi que d'autres formations politiques, c'est au tour de la centrale syndicale d'emboîter le pas et d'appeler à son tour le président de la République à se présenter à l'élection présidentielle du 17 avril prochain.

Le patron de l'UGTA qui rencontrait des syndicalistes la semaine écoulée à M'Sila avait estimé que le « seul le président Bouteflika est une garantie pour le maintien de la stabilité du pays

et son épanouissement, et permettra à l'Algérie d'enregistrer de nouveaux acquis pour les travailleurs algériens » qui du reste appellent M. Abdelaziz Bouteflika à se porter candidat pour un 4^e mandat afin que soient consolidés les efforts considérables qu'il a consentis pour la stabilité de l'Algérie et sa sécurité ». Des appels qu'il a multipliés lors de son intervention devant les délégués au quatrième congrès de la Fédération des travailleurs des collectivités locales. « L'UGTA, qui se prépare à discuter lors de la prochaine tripartite des questions encore en suspens dans le monde du travail, s'emploie à

apporter sa contribution au maintien de la stabilité de la République et de ses institutions », a déclaré le patron du syndicat des travailleurs, considérant que « dans le contexte actuel, la stabilité de l'Algérie comme priorité ».

Abdelhak Benhamouda, dix-sept ans déjà !

L'Union générale des travailleurs algériens a organisé hier à 10 heures au siège de la centrale syndicale, une cérémonie du souvenir en commémoration du 17^e anniversaire de la disparition de Abdelhak Benhamouda, ancien secrétaire général de la centrale syndicale assassiné par un groupe

terroriste tous membres du Front islamique du djihad armé (FIDA) le 28 janvier 1997 à la place du 1^{er} Mai, en sortant de son bureau à la Maison du peuple.

Etaient présents à cette cérémonie, MM. Amar Ghoul, Amara Benyounes, Mohamed Amine Hadj Said, Mohamed Benmeradi, Abdelmadjid Sidi Said, respectivement ministre des Transports, du Développement industriel et de la Promotion de l'investissement, du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, du Tourisme et de l'Artisanat, et secrétaire général de l'UGTA. Assistaient également la

famille du regretté Benhamouda ainsi que des proches compagnons.

Le secrétaire national chargé des relations générales à l'UGTA, Ahmed Guettiche a mis en exergue les qualités humaines du défunt, qui selon lui, a consacré toute sa vie à la défense des droits et des préoccupations des travailleurs, le qualifiant de syndicaliste intègre et de fervent défenseur des travailleurs.

« Les Algériens auront toujours une pensée pour toi et resteront tous témoins de ton patriotisme, ton courage et de ton amour pour l'Algérie. Repose en paix! »

S. H.

SIDI SAID L'A DÉCLARÉ

La tripartite se tiendra "probablement" en février prochain

Le secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), Abdelmadjid Sidi Said, a annoncé que la tripartite se tiendra "probablement" en février prochain. « Reste à connaître la date qui sera fixée par le Premier ministre en sa qualité de président de cette tripartite, et ce, en concertation avec le partenaire social et les représentants du patronat,

comme le veulent les usages », a indiqué à la presse Sidi Saïd, en marge de la cérémonie commémorative du 17^e anniversaire de l'assassinat de l'ancien secrétaire général de l'UGTA, Abdelhak Benhamouda. Trois des cinq groupes de travail installés en prévision de cette tripartite ont finalisé leurs rapports et les deux autres sont à pied d'œuvre pour être "fin prêts" pour cette prochaine

réunion, a-t-il ajouté. « La priorité sera accordée, lors de cette tripartite, aux dossiers relatifs à la production nationale, à la croissance économique et à l'article 87 bis », a encore précisé Sidi Saïd, qui n'exclut pas pour autant "l'importance" des autres groupes de travail relatifs à l'habitat et au Fonds d'investissements. Le secrétaire général de l'UGTA a insisté, à ce propos, sur

l'intérêt de ce rendez-vous socio-économique, en perspective notamment d'une relance économique basée sur "l'encouragement à la production nationale", réitérant à ce sujet son appel au retour du crédit à la consommation. La dernière tripartite a eu lieu le 10 octobre 2013 sous la présidence du Premier ministre, Abdelmalek Sellal.

BRAS DE FER ENTRE SYNDICATS ET MINISTÈRE

Education : le statu quo !

Ce n'est qu'après le deuxième jour de la grève de l'éducation, entamée par le syndicat national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique (Snapest) et l'Union nationale du personnel de l'éducation et de la formation (UNPEF), que la tutelle a réagi. Une réaction tardive et quelque peu saugrenue, puisque par le biais de son chef de cabinet, Abdelhamid Hedouas, le ministère de l'éducation nationale annonce, d'un côté, que les portes du dialogue et des négociations sont toujours ouvertes tout en indiquant, de l'autre côté, que le statut particulier du personnel du secteur « n'est pas à l'ordre du jour ».

PAR KAHINA HAMMOUDI

C'est ainsi que le ministère compte apparemment aller au dialogue avec les partenaires sociaux en ouvrant une porte de discorde et en augmentant la colère des syndicalistes. Pour M. Hedouas qui a déclaré à la Chaîne III de la Radio nationale son ministère est « en train d'appliquer le nouveau statut du personnel de l'Éducation et il n'est pas question, pour l'heure, de le modifier. Ceci dit, le ministère de l'Éducation demeure à l'écoute des syndicats pour une meilleure prise en charge de leurs préoccupations ». Du côté des protestataires, le coordinateur national du Snapest, Méziane Meriane, renvoie la balle à la tutelle en lui incombant la responsabilité de la situation actuelle, déclarant : « La balle est dans le camp de la tutelle », appelant, par la même occasion, le ministère à corriger « les défaillances constatées dans le statut particulier des travailleurs de l'Éducation modifié en 2012 de manière incongrue ». Néanmoins à cette question de statut, qui ne cesse d'alimenter le conflit, le ministère ne veut en aucun

cas abdiquer en rétorquant qu'« il est inconcevable de changer des lois de la République chaque deux ans », a souligné M. Hedouas, rappelant que la décision du ministère de l'Éducation concernant ce point était d'« appliquer ce statut, pour ensuite l'évaluer et identifier les incohérences ».

Il a ajouté, à ce sujet, qu'après son évaluation le dossier sera « soumis au gouvernement pour faire l'objet de modifications ». Durant son intervention le chef de cabinet du ministère a rappelé que le statut particulier du personnel de l'éducation a été élaboré en 2008 et amendé en 2010, suite à un large mouvement de grève mené par les syndicats du secteur pour remédier aux « défaillances » contenues dans le texte. Pourtant le mouvement de grève reconductible a été déclenché depuis dimanche par deux syndicats autonomes, à savoir, l'Union nationale du personnel de l'éducation et de la formation (UNPEF) et le Syndicat national autonome des professeurs du secondaire et du technique (Snapest) pour exiger notamment la révision du statut particulier. Cette situation perdure depuis déjà quelques années et avec cette nouvelle grève les deux syndicats viennent, une seconde fois, rappeler que des dossiers restent tou-



jours en suspens et à travers ce mouvement de grève le syndicat manifeste son attachement aux autres questions non encore réglées, tout en insistant sur l'urgence de leur prise en charge. Le bras de fer se poursuivait au troisième jour consécutif entre la tutelle, d'un côté, et le Snapest et l'Union nationale des personnels de l'éducation et de la formation (UNPEF) de l'autre, qui ont entamé dimanche une grève ouverte et renouvelable jusqu'à « satisfaction de toutes (leurs) revendications ».

Pour eux ce texte doit être modifié conformément à « un calendrier précis dont le ministère peut fixer les délais ». M. Meriane n'a pas écarté la possibilité de poursuivre cette grève jusqu'à la période des examens. « Le dernier mot revient à la base. Si elle décide de poursuivre la grève, il en sera ainsi », a martelé M. Meriane. Du côté des parents d'élèves, la Fédération nationale des associations de parents d'élèves (FNAPE) a dénoncé la grève lancée par certains syndicats appelant le ministère de l'Éducation nationale à prendre les mesures nécessaires afin d'éviter le recours à ce genre d'action. Dans un com-

munié, la FNAPE a appelé le ministère « à calmer la situation et à régler le conflit par le dialogue ». « Le niveau de l'enseignement va de plus en plus mal en raison des perturbations que connaît le secteur de l'Éducation depuis 20 ans », relève la même source soulignant que « cette situation ne sert ni l'élève, ni les enseignants et les parents, ni l'avenir des générations montantes ». La FNAPE a appelé « à cesser ces pratiques et à adopter des méthodes plus évoluées pour développer le secteur et relever le niveau d'enseignement au lieu d'appeler à la grève et causer des perturbations dans le milieu scolaire, familial et social ». Elle a par ailleurs appelé les parents d'élèves à « se rapprocher des établissements éducatifs pour rencontrer les enseignants et l'administration afin de trouver un terrain d'entente et éviter tout dérapage ». Pour répondre aux inquiétudes des parents d'élèves, le Snapest assure, à travers un communiqué, les élèves et leurs parents que « leurs droits sont préservés » ajoutant que « les cours perdus seront rattrapés ».

K. H.

OFFRES D'EMPLOI AU NIVEAU DE L'ANEM

Le délai de traitement réduit à 5 jours

PAR RAYAN NASSIM

Des instructions ont été données pour réduire le délai de traitement des offres d'emploi de 21 jours actuellement à 5 jours au niveau de l'Agence nationale de l'emploi (Anem), a indiqué, hier, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mohamed Benmeradi. En réponse aux doléances du patronat relatives à l'assouplissement des procédures de recrutement et en vue d'en-

courager les entreprises à créer davantage d'emplois, M. Benmeradi a assuré que le Premier ministre a donné instruction pour que des mesures soient prises à cet effet. « Des instructions ont été données à l'effet de ramener le délai de traitement des offres d'emploi déposées par les employeurs de vingt et un jours maximum à cinq (05) jours maximum à compter de la date de dépôt », a-t-il précisé dans un entretien à l'APS. En cas d'incapacité à satisfaire l'offre dans ce délai, a-t-il poursuivi, les agences de l'Anem notifieront immédiatement à l'employeur l'autorisation de procéder aux recrutements directs par ses propres moyens. « Il lui est fait, cependant, obligation d'informer l'Anem et l'Inspection du travail des recrutements effectués conformément à la réglementation en vigueur », a-t-il ajouté.

Selon M. Benmeradi, des instructions ont été également données à l'effet de généraliser l'utilisation de la formule de recherche active d'emploi à

l'exception des wilayas du Sud pour lesquelles un dispositif spécifique a été mis en place. Interrogé sur un éventuel allègement des procédures de recrutement comme réclamé par le patronat, le ministre a fait remarquer que « cette formule sera étendue aux employeurs qui auront la possibilité de télécharger le formulaire pour le renseigner au titre des demandeurs d'emploi qu'ils auront au préalable sélectionnés et le transmettre à l'agence de l'emploi territorialement compétente pour enregistrement, simultanément, de l'offre et du placement ». « 82.202 demandeurs d'emploi ont pu être placés en 2013, dans le cadre de cette formule », a-t-il relevé.

20 agences d'emploi privées en 2013

Bien qu'il ait confirmé le rôle prépondérant du secteur privé aussi bien du point de vue des offres d'emploi déposées que des recrutements opérés, le ministre a estimé que la contribution des agences

privées (au nombre de 20 en 2013), au recueil des offres et des demandes d'emploi ainsi qu'en matière de placement est « encore timide » comparativement à ce qui est accompli par l'Anem.

Toutefois, il a affirmé que le nombre de placements opérés par ces agences évolue en hausse en passant de 18 en 2010 à 9.267 placements en 2013. Cette progression est réalisée grâce à la maîtrise progressive de l'activité d'intermédiation et au soutien de l'Anem « qui voit en elles beaucoup plus des partenaires que des concurrents », a-t-il souligné. Ces agences se doivent d'améliorer la qualité et la diversité de l'information qu'elles transmettent à l'Anem conformément au cahier des charges qui les lie, a-t-il encore ajouté.

Il a rappelé à ce titre l'enquête réalisée par l'ONS au quatrième trimestre 2013 qui a montré que près de 59% de la population occupée se situe au niveau du secteur privé.

R. N.

PRODUCTION INDUSTRIELLE POUR LES 9 PREMIERS MOIS DE 2013

Petite hausse des prix

Les prix à la production industrielle du secteur public et privé ont enregistré, durant les neuf premiers mois 2013, de légères hausses respectives de 1,1 et 0,6% par rapport à la même période de 2012. La hausse des prix à la production (sortie usine hors transports) du secteur public durant les neuf mois 2013 et par rapport à la même période de l'année d'avant, s'explique par l'augmentation des coûts de production des matériaux de construction, céramique et verre (3,4%), des industries sidérurgiques, métalliques, mécaniques, électriques et électroniques (ISMME, 2,3%).

Les chiffres, de l'Office relèvent également de légères variations haussières d'autres produits qui ont participé à cette augmentation des prix à la production : il s'agit des industries du bois, liège et papier (0,7%) et des industries agroalimentaires, des textiles ainsi que les cuirs avec 0,1% pour chaque groupe. Par ailleurs, d'autres groupes de produits ont enregistré un recul des coûts de production. La plus importante baisse (15,9%) a concerné le secteur des mines et carrières, alors que celui de l'énergie a reculé de 1,1%. Cette décroissance du secteur des mines et carrières est due à la baisse des prix de l'extraction du minerai de phosphate (20%) et de sel (6,8%). Quant au secteur privé, l'Office précise dans sa dernière publication sur l'évolution des prix à la production industrielle que la légère augmentation globale de (0,6%) avait été tirée notamment par les industries de l'agroalimentaire (2,4%), textile (0,4%) et les matériaux de construction, céramique et verre (0,1%).

Tous les autres secteurs industriels privés ont enregistré une stagnation, précise l'ONS, relevant que les indices relatifs à ce secteur (privé) sont donnés à titre indicatif car le taux de réponse reste toujours faible rapporte l'APS.

Les prix à la production industrielle ont progressé de 2,6% pour le secteur public et 2,9% pour le privé en 2012. Le champ de l'opération de calcul de l'indice des prix à la production a concerné 300 produits industriels dont les prix sont observés trimestriellement auprès de 157 entreprises publiques et privées couvrant près de 80% des ventes totales. Les biens industriels observés sont ceux vendus sur le marché intérieur exceptés les produits importés et ceux destinés à l'exportation. Les prix observés sont les prix sortie usine et les prix toutes taxes comprises hors transport.

FUTUR CODE DU TRAVAIL

Des garanties pour la protection des contrats de travail

Le projet de code du travail, actuellement en cours d'élaboration, prévoit d'« offrir la possibilité aux deux parties de convenir de la durée du contrat de travail » afin de garantir plus de flexibilité lors de la conclusion des contrats. C'est ce qu'a déclaré hier le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mohamed Benmeradi. Le futur code du travail prévoit également d'assurer les « garanties nécessaires en matière de protection contre les éventuels abus liés aux renouvellements successifs et non justifiés du contrat de travail », a souligné M. Benmeradi. Le ministre a justifié cette

mesure par la tendance au niveau mondial qui s'oriente, a-t-il dit, vers une flexibilisation de plus en plus accentuée des marchés du travail. « Cette tendance est imposée par l'ouverture des marchés et l'obligation de compétitivité pour arracher et maintenir des parts de marché dans un contexte marqué par une rude concurrence, ce qui ne permet pas aux entreprises de s'engager sur le long terme en matière de relations de travail et qui les pousse à adapter continuellement leurs effectifs à la consistance de leurs plans de charge ». Il a assuré que le futur code du travail, prendra naturellement, en con-

sidération l'évolution du contexte économique et social enregistré dans le pays et dans le monde ces dernières années, à l'effet de « donner davantage de fluidité à la relation de travail avec le double souci de répondre aux attentes des employeurs, d'une part, et d'assurer la protection des droits des travailleurs, d'autre part ». Cependant, M. Benmeradi a estimé que « ce genre de questions requiert un débat et une concertation avec les partenaires sociaux pour arriver à un consensus, à même de garantir l'adhésion des différentes parties concernées, travailleurs, employeurs et pouvoirs publics ». R. N.

ANNONCES D'EMPLOI DIFFUSÉES SUR LES MÉDIAS

Internet rafle le marché

PAR INES AMROUDE

En 2013, les Algériens à la recherche d'emploi ont été nombreux à diffuser leurs demandes par le biais d'Internet, annonce, dans un communiqué, le site du e-recrutement Emploitic.com. Ce leader du recrutement sur Internet a indiqué dans son bilan de l'année 2013 que « le recrutement sur Internet a continué de progresser avec une part de marché qui s'élève à 80% du total des annonces d'emploi diffusées sur les médias ». Il ajoute que le e-recrutement continue à progresser d'une manière exponentielle et que « le challenge pour 2014 sera celui de démocratiser le recrutement via le web pour tout type d'entreprise et de poste ». Le département Veille d'Emploitic.com a déjà enregistré, en 2013, plus de 18.000 annonces d'emploi publiées sur les plus importants supports médias presse et web. Une douzaine de médias sont suivis quotidien-

nement répartis en 6 sites Internet et 6 quotidiens nationaux. Les diffusions sur Internet ont connu « une très forte croissance qui est passée de 20% en 2009 à 80% en 2013 », ce qui est expliqué, par Emploitic.com, essentiellement « par une évolution des mentalités au sein des entreprises et l'utilisation généralisée des nouvelles technologies dans les processus de gestion ainsi qu'une nette progression du nombre d'internautes en Algérie (11 millions) ». Emploitic ajoute qu'il y a aussi une croissance économique positive, notamment hors hydrocarbures ce qui a permis aux entreprises de recruter davantage. Le directeur général d'Emploitic.com, Louai Djaffer, a indiqué qu'« après avoir réussi ces 7 dernières années à imposer le recrutement par Internet comme une méthode efficace et de plus en plus utilisée, notre challenge est d'afficher et de proposer à nos candidats un nombre d'opportunités plus important ». Pour sa septième année consécutive,

Emploitic.com a eu un nombre de visiteurs cumulé dépassant 5 millions pour un nombre total de 34 millions de pages vues, soit une progression de plus de 50% comparativement à 2012.

Le nombre de candidatures envoyées à travers le site a dépassé 1,4 million et ce, en réponse aux 11.000 opportunités d'emploi diffusées, ce qui fait en moyenne 100 candidatures pour chaque poste.

A propos des métiers les plus demandés par les entreprises, il est constaté qu'un emploi sur trois, soit 32% des annonces a concerné les métiers liés au développement des affaires, au commercial et à la relation client. Viennent ensuite tous ceux liés à l'industrie, la production et l'ingénierie avec 23% des recrutements. Cette année encore, les offres d'emploi restent concentrées dans les wilayas du Centre avec plus de 80% des offres d'emploi. Les 20% restant sont répartis entre l'Ouest, l'Est et le Sud.

I. A.

CIRCULATION AUTOMOBILE À ALGER

Des mesures urgentes seront adoptées

Le problème de la circulation automobile et les encombrements engendrés vont être soumis à un conseil de gouvernement. Des mesures urgentes seront annoncées. Le ministre des Transports, Amar Ghoul, a confirmé que cette réunion va débattre des solutions qui seront prises pour décongestionner la capitale.

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Avec un nombre impressionnant de véhicules qui circulent à Alger, les embouteillages sont devenus intolérables. Il y aurait selon des statistiques près de 1 million d'automobiles qui circulent à Alger et plusieurs milliers qui empruntent les voies menant de la périphérie vers le centre-ville. Une situation qui se traduit par des embouteillages créant des points noirs dans presque toutes les voies de déplacement. Malgré les nouvelles infrastructures (ponts, pénétrantes, routes d'évitement, chaussées élargies) qui ont été opérationnelles depuis une dizaine d'années, les voies restent toujours saturées pour la circulation. Avec la particularité de la multiplication des points d'accès des rocares Sud et Est de l'entrée de la capitale. Pour prévenir contre les désordres, les services de sécurité (DGSN et Gendarmerie nationale) ont multiplié des points de contrôles pour réguler les bouchons devenus insupportables à la longue.



Photo : K. R. Negab

Quels que soient les tronçons, les files de voitures se suivent et avancent à pas de tortue malgré les dispositifs visant à rendre fluides certains axes routiers. Dans une intervention récente à l'APN, le ministre des Transports a déploré que les infrastructures routières à Alger ne soient plus en mesure d'accueillir le nombre de plus en plus important de véhicules. 70 à 75% des véhicules qui accèdent à la capitale ne transportent qu'un seul passager tandis que 400.000 voitures sont utilisées quotidiennement pour "des motifs injustifiés". Il y a également l'autre problème qui est celui du déplacement abondant des camions dont le ministère signale qu'il existe 1000 véhicules de poids lourds qui entrent quotidiennement au port d'Alger. Face à un tel « chaos », il devient urgent selon Amar Ghoul de trouver des solutions pour y remédier. « Un conseil interministériel se tiendra prochainement et adoptera des mesures d'urgence et d'autres à mettre en œuvre sur les long et moyen termes pour régler le problème ». L'un des aspects

majeurs qui va entrer en jeu est la « réorganisation des transports en commun (transport ferroviaire, métro, tramway, téléphérique) ». Seconde mesure est celle de « réguler les horaires de déplacement et de corriger tous les points noirs ». Des automobilistes suggèrent de supprimer des barages de police dans certains endroits à l'image de celui qui est placé dans la cité des Bananiers, paralysant pendant des heures la circulation. Même si l'une des mesures a été prise il y a quelques années pour interdire la circulation des voitures d'occasion, il reste que d'autres démarches seront adoptées prochainement. Il s'agit d'accélérer la réalisation de l'extension de la ligne de métro et tramway dans plusieurs villes et la voie ferrée Birtouta-Zeralda, les téléphériques Oued Koriche-Bouzaréah, Bab-El-Oued-Zeghara, la réalisation de 7 parkings dans les banlieues d'Alger et la mise en place d'une signalisation routière lumineuse au niveau de 500 points à Alger.

F. A.

UN PROJET DE DÉCRET EXÉCUTIF EST EN COURS D'ÉLABORATION

Vers le rétablissement du crédit à la consommation

Le ministre du Commerce, Mustapha Benbada, a annoncé, hier, à Alger qu'un projet de décret exécutif fixant le cadre réglementaire pour le rétablissement du crédit à la consommation était en cours d'élaboration, souhaitant le voir adopté lors de la prochaine tripartite prévue en février. Le projet de décret exécutif élaboré sur proposition du groupe de travail chargé de la promotion et du développement du produit national, et issu de la réunion de la dernière tripartite, fixe et définit les grandes lignes sur ce crédit destiné au produit national, dont la mise à jour de la liste des produits concernés et la liste des entreprises intéressées, a indiqué M. Benbada lors d'une conférence de presse en marge d'une rencontre d'évaluation avec les groupes de wilayas et régionaux.

Il a souhaité également voir "ce projet de décret adopté lors des travaux de la prochaine tripartite prévue la mi-février prochain" en attendant de l'inscrire dans la loi de finances complémentaire 2014. Concernant le traitement par chèques des opérations commerciales, le ministre du Commerce a affirmé que cette opération était "un mécanisme supplémentaire important dans l'organisation des opérations et la garantie de leur transparence". Il a rappelé qu'en 2012, le ministère du Commerce avait formulé des propositions écrites au ministère des Finances fixant les modalités du rétablissement du traitement par chèques et englobant les différents domaines, prestations et marchandises. "Il est important de prendre une décision concernant le traitement par chèques d'autant plus que nous accusons un retard en la matière", a-t-il ajouté.

L.B

VERSEMENT DE RANÇONS AUX TERRORISTES

Le Conseil de sécurité s'inspire du mémorandum d'Alger

PAR LAKHDARI BRAHIM

Le Conseil de sécurité de l'Onu a adopté lundi une résolution exhortant les pays à cesser le versement de rançons aux groupes terroristes contre libération des otages et a rappelé l'adoption du Mémorandum d'Alger sur les bonnes pratiques en matière de prévention des enlèvements contre rançon.

Préoccupé par la multiplication des prises d'otages imputables à des groupes terroristes en vue d'obtenir des fonds ou des concessions politiques, le Conseil de sécurité a, ainsi, demandé aux pays "de réfléchir aux moyens d'empêcher les terroristes de profiter directement ou indirectement de ces enlèvements" et de faire en sorte que les otages soient libérés sains et saufs.

Pour le Conseil, le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations constitue "une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité internationales" et que tous les actes de terrorisme sont "criminels et injustifiables" quels qu'en soient le mobile et les auteurs, et qu'il est impératif de le combattre par tous les moyens.

Rappelant les instruments internationaux de lutte contre le financement du terrorisme, notamment la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme et la Convention internationale contre la prise d'otages, l'organe de décision de l'Onu a, ainsi, fermement condamné les enlèvements

et les prises d'otages perpétrés par des groupes terroristes quel qu'en soit le but dont celui d'obtenir des fonds ou des concessions politiques, en particulier celle des enlèvements commis par Al-Qaïda et les groupes qui lui sont associés.

A ce propos, il a soutenu que les rançons versées à des terroristes financent de futurs enlèvements et prises d'otages, multipliant ainsi le nombre des victimes et perpétuant le problème.

En effet, explique clairement la résolution, les rançons versées à des groupes terroristes constituent "l'une des sources de revenus qui viennent soutenir l'effort de recrutement mené par ces groupes, renforcer leur capacité opérationnelle d'organiser et de perpétrer des attentats terroristes, et encourager la pratique des enlèvements contre rançon".

Par ailleurs, il a réaffirmé la décision prise dans sa résolution 1373B (2001), à savoir que tous les pays devaient interdire à leurs citoyens ou à toute personne ou entité se trouvant sur leur territoire de mettre des fonds ou ressources économiques, directement ou indirectement, à la disposition de personnes qui commettent ou tentent de commettre des actes de terrorisme.

Le Conseil de sécurité relève l'importance du Mémorandum d'Alger

Le Conseil de sécurité a également souligné que le Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF), créé en 2011 à New York et dont l'Algérie est l'un des

pays fondateurs, "a adopté le Mémorandum d'Alger sur les bonnes pratiques en matière de prévention des enlèvements contre rançon par des terroristes et d'élimination des avantages qui en découlent".

Il a, ainsi, engagé la direction exécutive du Comité contre le terrorisme à tenir compte du Mémorandum d'Alger. La nouveauté particulière apportée par cette nouvelle résolution est que le Conseil de sécurité demande, pour la première fois, à tous les pays membres d'encourager "les partenaires du secteur privé", c'est-à-dire les entreprises privées, à adopter ou à respecter les lignes directrices et bonnes pratiques qui s'imposent pour prévenir les enlèvements terroristes ou y faire face sans verser de rançon. Selon les observateurs, cette exigence est importante dans la mesure où les gouvernement des pays qui ont l'habitude de payer les rançons pour libérer leurs ressortissants contournent les interdictions des conventions internationales en chargeant des entreprises privées de verser ces rançons.

Rôle de l'Algérie dans la sensibilisation de la communauté internationale

L'Algérie ainsi que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne notamment, se sont employés, au cours de ces dernières années, à sensibiliser la communauté internationale sur la lutte contre le paiement de rançons exigées par les groupes terroristes en contrepartie de la

remise en liberté des otages. Dans le cadre de cette lutte, l'Algérie plaide particulièrement pour la criminalisation du versement de rançons en vue du parachèvement du dispositif légal international contre ce fléau.

En parallèle, les efforts de l'Algérie ont abouti au sein du Forum global contre le terrorisme à l'adoption du Mémorandum d'Alger qui porte sur les bonnes pratiques en matière de prévention des enlèvements contre des rançons par des terroristes et l'élimination des avantages qui en découlent.

A ce sujet, le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, avait récemment déclaré dans une interview que l'Algérie comptait persévérer dans ses efforts, en collaboration avec ses partenaires, pour parvenir au lancement rapide de nouvelles discussions à l'ONU sur l'adoption d'instruments et mécanismes contraignants qui permettraient d'aller plus loin que ce qui est acquis dans la résolution 1904 du Conseil de sécurité.

Considérant que les rançons représentent une partie seulement de la problématique du financement du terrorisme, M. Lamamra avait relevé que la jonction du terrorisme avec le trafic de drogues et d'autres manifestations de crime transnational organisé est génératrice de ressources financières sans doute plus importantes encore. C'est dans ce sens qu'il avait considéré qu'il était important que la coopération antiterroriste internationale s'intensifie. L. B./APS

SALON INTERNATIONAL DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES POUR L'HÔTELLERIE, LA RESTAURATION ET LES COLLECTIVITÉS

Hadj Saïd veut accompagner les entreprises du secteur

« Je m'engage à vous accompagner dans votre démarche et vos activités » a notamment déclaré, le ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Amine Hadj Saïd, au directeur général de l'entreprise Top Net, spécialisée dans les matériels et produits de nettoyage, et l'une des entreprises exposantes, lors de l'inauguration du Salon international des équipements et services pour l'hôtellerie, la restauration et les collectivités qui se déroule jusqu'à demain au chapiteau Djanet.



PAR AMAR AOUIMER

Pour sa part, le directeur général de Top Net, Mourad Abdi, souligne que « l'essentiel consiste à satisfaire la demande et les besoins des clients. Nous

importons des produits pour les distribuer auprès de des entreprises partenaires »

Cette entreprise, dont les activités se concentrent sur l'importation et la distribution d'équipements et solutions de nettoyage pour l'hôtellerie, importe des pro-

duits d'Italie, de France, d'Allemagne et d'Espagne. L'objectif de cette manifestation économique et commerciale vise, notamment, à « pérenniser un événement professionnel qui n'est pas une mince affaire », indique le collectif d'ExpoEd, ajoutant que « la tenir année après année, est un défi auquel sont confrontés tous les organisateurs ».

Il estime également que « la visibilité de plus en plus affirmée d'un secteur professionnel en pleine croissance nous permet le plus grand optimisme quant à l'avenir du salon des équipements et services pour l'hôtellerie, la restauration et les collectivités ».

Les promoteurs de cet événement ajoutent que « la prise de conscience des pouvoirs publics du retard pris dans le secteur du tourisme et de la nécessité d'une mise à niveau tous azimuts pour laquelle le concours de tous les professionnels est indispensable, conjuguée aux investissements de plus en plus nombreux, milite pour le renforcement et la montée d'un événement totalement dédié aux professionnels, qu'ils soient exposants ou visiteurs ».

A. A.

13 ANNÉES APRÈS SON INTERDICTION

Vers la reprise de la pêche au corail

Un projet de décret portant sur la réglementation de la pêche au corail, qui sera prochainement rouverte, est attendu "impatiemment" par les armateurs-coraillers. La pêche au corail a été interdite en 2000 par un décret prési-

dential pour mettre fin au massacre des colonies de corail dans les eaux territoriales algériennes. Mais, également, pour faire cesser les activités délictueuses à la base d'un vaste trafic transrégional sur cette ressource marine fragile. A la fin des années 60, l'Etat algérien avait mis en place un organisme national chargé de gérer et développer les activités de la pêche maritime. Il s'agissait de l'Office algérien des pêches (OAP), dont le siège était au port d'Alger, près des bâtiments de la Pêcherie d'Alger. C'est à cette époque, vers les années 70, que le scientifique Jacques-Yves Cousteau avait terminé en Algérie une campagne devant faire un inventaire sur les gisements coralliens en Méditerranée. Le corail algérien, celui de la belle couleur "rouge sang de bœuf", très recherchée par les professionnels et les courtiers italiens, puisque ce pays est la plaque tournante du marché mondial du corail, n'est pas, alors, très convoité par les pêcheurs. Et c'est à cette époque que Cousteau s'était aperçu des dommages "irréparables" causés aux colonies de corail dans la Mare Nostrum par la technique de pêche au corail dite "croix de Saint-

André", et a préconisé son interdiction par les autorités maritimes de tous les pays du bassin méditerranéen. Cette technique utilisée dans les temps anciens, la ville d'El Kala (est du pays) étant déjà au XVIe siècle connue pour son corail, consiste à accrocher à deux barres de fer en forme de croix un filet, que le bateau en surface va faire rouler au fond de la mer. Ainsi, les branches de corail sont brisées et sont ensuite ramassées à l'aide du filet.

Depuis, la pêche au corail est effectuée par des plongeurs professionnels qui descendent parfois à des profondeurs extrêmes, à plus de 200 mètres, pour récolter les plus belles branches de corail rapporte l'APS. Après l'OAP, un autre organisme des pêches a été mis en place dans les années 1980. C'est l'Entreprise nationale de la pêche (Enapêche). Pour le corail, celle-ci était chargée dans les ports où cette activité est recensée (El Kala, Targu, Annaba, Skikda, Jijel, Ténès) de gérer la pêche au corail. Les activités de l'Enapêche portaient surtout sur le contrôle des pêches, notamment le respect des quotas de pêche par les armateurs (800 qx/an) et, surtout, de collecter au profit de

l'Etat 20% de la production réalisée mensuellement par les corailleurs. Ces quantités de corail étaient ensuite vendues à des prix soutenus aux artisans bijoutiers spécialisés dans le travail de l'argent, ou celui du corail. L'Enapêche approvisionnait à l'époque, notamment les artisans de Beni-Yenni (Tizi-Ouzou), réputés pour leurs bijoux d'argent sertis de corail. Mais, très vite, la hausse des cours du corail sur le marché mondial à la fin des années 1990 à environ 7.000-8.000 francs français de l'époque pour un kg de polypes, environ (1.000-1.200 euros), selon la qualité pour un seul kilogramme, a complètement désorganisé la filière. Au point que le corail n'était plus destiné aux ateliers de transformation, mais exporté à l'état brut. Et tous les moyens étaient bons pour le pêcher, y compris le retour à la croix de Saint-André. Dès lors, c'était une véritable ruée sur le corail. Suffisant pour qu'un décret présidentiel, signé le 28 novembre 2000, interdise pour au moins 15 ans la pêche au corail en Algérie. A l'exception de sa transformation.

MESSAHEL MET L'ACCENT SUR LA NÉCESSITÉ DE SON ENTRÉE EN FONCTION

L'ARAV : un rôle incontournable

PAR RAYAN NASSIM

Le ministre de la Communication, Abdelkader Messahel, a mis lundi à Alger l'accent sur la nécessaire entrée en fonction "au plus vite" de l'Autorité de régulation de l'audiovisuel (ARAV). "En tant que ministre de la Communication, j'estime que nous avons besoin que l'ARAV entre en fonction au plus vite", a précisé le ministre dans une déclaration à la presse en marge de la présentation du texte de loi relatif à l'activité audiovisuelle devant les membres du Conseil de la nation. L'article 54 de cette loi stipule que

l'ARAV, "l'Autorité de régulation de l'audiovisuel (ARAV) est chargée notamment de veiller au libre exercice de l'activité audiovisuelle dans les conditions définies par la législation et la réglementation en vigueur, de veiller à l'impartialité du secteur public de l'audiovisuel". Pour ce qui est du contrôle, l'ARAV veille selon l'article 55 au "respect des lois et réglementations en vigueur lors de la diffusion de programmes audiovisuels quel que soit le support et au respect des principes et règles appliquées à cette activité ainsi que l'application des cahiers des charges".

A une question autour des chaînes qui

émettaient avant l'élaboration de cette loi, M. Messahel a précisé qu'il était demandé à tous de se conformer à la loi algérienne soulignant avoir perçu auprès des responsables de ces chaînes une "réaction positive". "Tout le monde sera soumis à la loi après son entrée en vigueur". Il a promis de tenir la semaine prochaine une conférence de presse pour de plus amples explications.

Les députés de l'APN ont adopté à la majorité, le 20 janvier, le projet de loi sur l'activité audiovisuelle.

R. N.

PROCÈS DU FILS ET DES DEUX FRÈRES DU TERRORISTE ABDELHAMID ABOU ZEID Le procès ajourné

Le procès de douze présumés terroristes, dont le fils et les deux frères du terroriste Abdelhamid Abou Zeid, poursuivis en 2010 pour leur implication dans des attentats terroristes dans le Grand-Sud algérien, a été reporté mardi par le tribunal criminel d'Alger à la prochaine session. La juge Meriam Djebbari, qui présidait le tribunal criminel, a décidé de reporter ce procès après la requête de la défense qui a demandé son ajournement pour pouvoir consulter le dossier de l'affaire rapporte l'APS. Parmi les terroristes présumés, figurent aussi trois autres membres de la famille d'Abou Zeid (Ghadir) qui approvisionnaient en vivres et en carburants les groupes terroristes dirigés par Abou Zeid, tué au Sahel, "El-Para" et Mokhtar Belmokhtar. "Ces groupes actaient dans la région du Grand-Sud algérien faisant en sorte de faciliter les attaques terroristes contre les touristes étrangers et les biens de l'Etat". Selon l'arrêt de renvoi, l'affaire remonte à 2010 quand les forces de sécurité ont arrêté des membres "d'une grande famille dans le sud-est du pays, recrutés par l'un de ses membres" qui n'est autre que le terroriste Mohamed Ghadir, alias Abdelhamid Abou Zeid. Selon la même source, le terroriste Abou Zeid avait pris pour base la ville de Khalil au Mali ainsi qu'une ville libyenne (près de la frontière algérienne) alors que les éléments de soutien logistique (les accusés) étaient basés dans les régions de Mahnoussa (El-Oued), Dabdab, Adrar, Touggourt, Hassi Messaoud, Illizi, Ouargla, In Amenas et Goléa. Abdelhamid Abou Zeid a été abattu par les forces françaises et tchadiennes le 25 février 2013 au nord du Mali et sa mort a été officiellement confirmée en mars 2013.

SALON INTERNATIONAL DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE L'HORTICULTURE DE BERLIN

Tisser des relations d'affaires

Des opérateurs économiques algériens ont pris part à la 79e édition du Salon international de l'alimentation, de l'agriculture et de l'horticulture, International Grün Woche (IGW) 2014, qui a eu lieu du 17 au 26 janvier courant à Berlin (Allemagne).

PAR AMAR AOUIMER

L'agence de promotion du commerce extérieur (Algex) indique que "cet événement constitue une occasion pour les entreprises algériennes opérant dans le domaine de l'alimentation, l'agriculture et l'horticulture, pour tisser des relations d'affaires avec de nouveaux partenaires, explorer de nouvelles opportunités et découvrir les dernières technologies utilisées dans ces secteurs. En 2013, cette exposition a révélé de très fructueux résultats compte tenu de la participation de 1.630

exposants provenant de 87 pays et plus de 400.000 visiteurs".

Ce salon présente une vaste gamme d'aliments locaux et internationaux, semences, animaux d'élevage, animaux de compagnie, articles de chasse et de pêche et des appareils de cuisine et accessoires ménagers, ainsi que des équipements agricoles et horticoles, selon cette source.

Et en marge de cette exposition un Forum mondial a été programmé dans le domaine de l'alimentation et l'agriculture afin de débattre des questions concernant l'avenir de l'économie agroalimentaire mondiale.

A. A.

COOPÉRATION ALGÉRO-SERBE

Hisser les relations économiques au niveau des relations politiques

PAR RIAD EL HADI

Le ministre des Ressources en eau, Hocine Necib, a reçu, hier au siège de son département ministériel le secrétaire d'Etat auprès du ministère du Commerce intérieur et extérieur et des Télécommunications serbe, Stevan Nikcevic. Au cours de cet entretien, les deux parties ont exprimé leur volonté de promouvoir davantage la coopération entre les deux pays et de hisser leur partenariat

économique au niveau des relations politiques et historiques qualifiées d'excellentes entre l'Algérie et la Serbie.

A rappeler que plusieurs accords de partenariat concernant plusieurs domaines tels que les ressources en eau, l'agriculture et les archives ont été conclus entre les deux pays lors de la 20e session de la commission mixte algéro-serbe tenue à Belgrade en novembre 2013. Necib qui s'exprimait en qualité de co-président de cette commission mixte a invité les entre-



prises serbes à participer à la réalisation du programme de développement de notre pays à travers la création de sociétés mixtes. Il a souligné que l'Algérie recèle des opportunités et des potentialités dans plusieurs domaines à l'instar de celui des Ressources en eau, de l'habitat, de la santé et de l'agriculture. Il a également émis le souhait de faire profiter les entreprises de son secteur de l'assistance technique serbe dans le domaine de l'expertise, la gestion et l'exploitation des ouvrages de mobilisa-

tion d'eau. De son côté, le secrétaire d'Etat serbe s'est engagé à mettre tout le savoir faire, l'expertise et la technologie dont dispose son pays au profit de l'Algérie. Il a conclu que le partenariat économique entre nos deux pays évolue avec un bon rythme et à la satisfaction des deux parties.

R. E.

RECU NOTABLE DES RÉSERVES MINIÈRES

Déficit en matière de recherche et de prospection

Le ministre de l'Energie et des Mines, Youcef Yousfi, a indiqué qu'un déficit important a été enregistré dans le domaine de la recherche et de la prospection, générant un recul notable dans les réserves du pays en matière de produits miniers comme c'est le cas pour la mine de fer d'El Ouenza. Yousfi, qui répondait aux interrogations des membres du Conseil de la nation sur la loi minière présentée dimanche matin, a souligné l'absence d'activités de prospection et d'exploration, précisant que l'instance nationale chargée de cette mission "n'a pas travaillé pendant dix ans". Il a fait remarquer que cette situation donne lieu à un recul du volume des réserves minières nationales et que les mines de fer d'El Ouenza et la mine de Baryte "encourent un risque d'épuisement si de nouvelles explorations ne venaient pas à être effectuées dans les années à venir". En vue de remédier au

manque enregistré en la matière, la stratégie de relance du secteur minier énoncée dans le texte de loi, est fondée sur le renforcement de l'infrastructure à travers la réorganisation des deux agences minières et la mise au point de cartes géologiques et la création de banques de données géologiques et minières nationales. La stratégie est basée également sur la formation et le développement des ressources humaines, a affirmé Yousfi, avant de déplorer "l'abandon par les universitaires depuis les années 70 des spécialités liées à la géologie et aux mines".

D'autre part, le ministre de l'Energie a fait état de preuves de l'existence de réserves de diamants dans l'Extrême sud algérien, précisant que "des résidus de cette matière précieuse ont été découverts dans la région de Reggane". Les études menées par les services techniques du ministère révèlent l'existence éventuelle d'une réserve de diamants

dans la région d'Arq Echache à Adrar, selon M. Yousfi. Concernant l'exploitation de la mine de Ghar Djebilat dans la wilaya de Tindouf, le ministre a indiqué que des expériences techniques sont menées pour une exploitation sûre de cette matière à travers l'extraction du phosphore nuisible à l'environnement. Cette technique consiste en l'extraction du phosphore lors de l'opération de transformation du fer car étant moins coûteuse et sans risque sur l'environnement et les habitants, a-t-il encore dit.

Sur la base des prévisions du ministre, une exploitation de la mine est prévue durant les deux prochaines années après finalisation des études techniques à ce sujet. Les membres du Conseil de la nation devront voter la loi sur les mines mercredi prochain, a annoncé le président du Conseil, Abdelkader Bensalah.

R. E.

COMMISSION MIXTE ALGÉRO-ÉTHIOPIENNE

Huit accords dans divers domaines

Algérie et l'Éthiopie ont signé six mémorandum d'entente et deux accords dans divers domaines, à l'issue de la 3e session de la Commission mixte de coopération algéro-éthiopienne, tenue à Addis-abebe du 24 au 26 janvier 2014, sous la co-présidence du ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra et son homologue éthiopien, Tedros Adhanom, selon le communiqué conjoint. Ces accords concernent la coopération entre les deux ministères des Affaires étrangères, l'Energie et les Mines, la Science et la Technologie, la Jeunesse, les Sports, la Culture et la Communication et visent à "dynamiser" les relations bilatérales, a-t-on précisé dans ce communiqué dont l'APS a reçu une copie. Au titre des questions économiques, les deux

ministères ont souligné l'importance de "renforcer" les liens bilatéraux et de "promouvoir" les investissements entre les deux pays, a-t-on ajouté. Les deux parties ont également convenu de renforcer leur coopération dans le domaine de la science et de la technologie, notamment, par l'échange d'expériences et le transfert de technologie, selon le communiqué. Lors de leurs entretiens qui ont porté sur les questions bilatérales et africaines, Lamamra et Adhanom ont convenu de "renforcer davantage" la coopération entre les deux pays, a-t-on souligné.

Ils ont également réitéré "l'importance" de la Déclaration de partenariat stratégique signée à Alger, le 30 juin 2013, et convenu d'aller de l'avant pour renforcer les liens traditionnels d'amitié et de coopération entre

les deux pays, selon la même source. Dans ce contexte, l'Algérie a exprimé sa "satisfaction" suite à la décision du gouvernement éthiopien d'ouvrir une ambassade à Alger. Les deux ministres ont, en outre, exploré de "nouvelles opportunités" de coopération dans le cadre des programmes nationaux de développement mis en œuvre dans chaque pays et qui "ouvrent de nombreuses possibilités" de partenariat dans "l'intérêt mutuel" des deux pays et des deux peuples, a-t-on fait savoir. Ils se sont félicités des "résultats encourageants" obtenus à l'issue des travaux de la Commission mixte et ont réaffirmé l'engagement de leurs pays en vue d'"accélérer" la mise en œuvre de décisions, recommandations et conclusions figurant dans le procès-verbal adopté.

R. E.

CLIMAT DES AFFAIRES EN ALLEMAGNE

Croissance vigoureuse attendue au 1er trimestre 2014

Le climat des affaires s'est encore amélioré en Allemagne en janvier, à son plus haut niveau depuis juillet 2011, promettant une croissance vigoureuse de la première économie européenne au premier trimestre après une progression modérée l'an dernier. L'indice publié lundi par l'institut Ifo, basé sur une enquête mensuelle auprès de 7.000 entreprises, a progressé pour le troisième mois d'affilée pour atteindre 110,6, légèrement au-dessus du consensus qui était à 110,0 et en hausse de plus d'un point par rapport à son niveau de 109,5 affiché en décembre. Selon l'économiste de l'institut Klaus Wohlrabe, les bons résultats de l'enquête suggèrent que l'économie allemande pourrait croître de 0,5% au premier trimestre de cette année, ce qui serait en nette amélioration par rapport à la croissance d'un quart de point estimée pour le quatrième trimestre 2013. Les enquêtes, publiées la semaine dernière, indiquaient que le secteur privé en Allemagne a connu sa plus forte croissance en plus de deux ans et demi et que le sentiment des investisseurs se maintient à ses plus hauts niveaux en près de huit ans.

"Les entreprises allemandes restent résolument optimistes", souligne l'économiste d'ING Carsten Brzeski. Il note toutefois que les performances de l'économie n'ont pas été aussi bonnes l'an dernier que les enquêtes menées par des instituts privés ne l'auraient laissé penser. "L'énigme de la faiblesse de la croissance de l'économie allemande reste entier. Alors que les indicateurs subjectifs sont très bons et que la confiance des consommateurs et celle des milieux d'affaires sont proches de leurs records historiques, les données objectives ont été à la traîne et le sont toujours", ajoute-t-il.

Pour autant, les dernières statistiques ont montré une augmentation de la production industrielle, des commandes, des exportations et des ventes de détail.

R. E.

MASCARA, ETABLISSEMENTS
SCOLAIRESProgramme
de réhabilitation
de 17 écoles

Une opération de réhabilitation de 17 écoles dans la wilaya de Mascara, désertées durant la décennie noire, a été programmée, a annoncé le wali. Une vaste opération de réfection et/ou réhabilitation des écoles ayant cessé l'activité au début des années 90, soit 23 établissements, dont six ont été rénovés après le retour des populations à leurs villages d'origine, est au programme de la wilaya, a précisé son premier responsable, Ouled Salah Zitouni qui inspectait les travaux de rénovation d'une école primaire à Grayia, dans la commune de Bouhanifia. L'école du village Grayia est en cours de réhabilitation pour un coût de 11,5 millions DA, en attendant le lancement d'opérations similaires touchant 16 autres écoles. Le chef de l'exécutif a informé de la prise en charge par l'Etat d'une série d'opérations au profit des régions désertées par leurs habitants lors de cette période, par des aides à l'habitat rural, l'aménagement de chemins et de pistes et par l'électrification rurale, auxquelles a été consacrée une enveloppe de 233 millions DA. M. Zitouni a cité, à titre d'exemple, le village de Gargour, dans la commune de Zelamta, qui a bénéficié de ces opérations la semaine dernière.

La localité de Grayia, située aux frontières des wilayas de Mascara et de Sidi Bel-Abbès, a bénéficié ces dernières années de plusieurs projets de développement pour améliorer les conditions de vie des citoyens, dont la réalisation d'une nouvelle école et d'un bureau de poste. Une nouvelle salle de soins, dont les travaux de réalisation ont débuté, viendra combler le vide laissé par une ancienne structure similaire détruite par des groupes terroristes durant la décennie noire, outre une opération de raccordement au réseau de gaz naturel, dont les travaux ont démarré la semaine dernière.

CONSTANTINE

Aide aux
catégories
démunies

Un programme d'aide aux catégories démunies sera mis en œuvre dans les tout prochains jours dans la wilaya de Constantine.

Il est question de la distribution d'un lot de lunettes pour les élèves malvoyants, de l'achat et la remise de médicaments aux malades chroniques non assurés sociaux, dont des enfants atteints de cancer et de diabète, ainsi que la remise de couvertures et de vêtements chauds.

La remise de fauteuils roulants à des handicapés moteurs, le renforcement des centres psychopédagogiques pour handicapés et la dotation des établissements scolaires des zones rurales en moyens de chauffage et de climatisation figurent également parmi les actions prioritaires de ce programme qui mobilise une enveloppe financière de 20 millions de dinars. **APS**

AIN-TEMOUCHENT, PÊCHE ET RESSOURCES HALIEUTIQUES

Hausse de la production
en 2013

L'environnement marin pollué, l'utilisation de filets de pêche non réglementaires ont contribué à la raréfaction de la ressource halieutique.

PAR BOUZIANE MEHDI

Durant l'année 2013, une hausse de 26% de la production halieutique a été enregistrée à Aïn-Témouchent, a indiqué le directeur de la pêche et des ressources halieutiques (DPRH). La wilaya d'Aïn-Témouchent a enregistré, durant l'exercice écoulé, une production de 14.302 tonnes de poissons contre 10.524 tonnes en 2012, soit plus 3.778 tonnes, selon les statistiques présentées par Zidi Abdelkader, ajoutant qu'il y a lieu de noter la prévalence du poisson bleu dans cette production, soit 92%, dont 49% de la sardine avec 6.446 tonnes, qui a enregistré également une hausse de 4.137 tonnes par rapport à 2012. Durant la campagne de pêche de la sardine, la DPRH a enregistré une hausse de la production en juillet et en août, avec, respectivement, 1.574 tonnes et 1.333 tonnes, a souligné l'APS. Par ailleurs, le DPRH a rappelé qu'une production de 19.149 tonnes de poissons a été enregistrée en 2009, 11.000 tonnes en 2011 et 10.836 tonnes en 2010.

La wilaya d'Aïn-Témouchent avait produit une quantité de 27.886 tonnes en 2006, tandis que 2007 était l'année où la production la plus élevée de poissons a



pu être atteinte, soit 31.061 tonnes, puis l'année 2008 a enregistré une baisse d'environ 10.000 tonnes (21.364 t). Plusieurs facteurs, dont l'environnement marin qui est pollué et l'utilisation de filets de pêche interdits par la réglementation, ont contribué à la raréfaction de la ressource halieutique, d'où son prix élevé au niveau des marchés, a affirmé le DPRH, ajoutant que d'autres causes sont liées aux difficultés d'acquisition de pièces détachées pour les propriétaires d'embarcations en panne, outre le non-respect du repos biologique des poissons. Dans le domaine de l'exportation, la wilaya a enregistré une baisse, soit 181,151 tonnes exportées (crustacés, invertébrés et rascasses) contre 264,166 en 2012.

Par contre, 505,056 tonnes de poissons ont été importées en 2013 contre 264,166 en 2012, soit une hausse sensi-

ble. Il s'agit du loup de mer, faux merlan, merlu, bogue, dorade et saumon, a indiqué Zidi Abdelkader. Par ailleurs, avec une capacité d'accueil théorique de 452 embarcations, les ports de pêche de Beni Saf (267) et de Bouzedjar (185) ne recensent la présence que de 338 unités de pêche pour un total de 5.335 marins inscrits. Dans la wilaya, cette flottille est représentée par trois thoniers, 87 chalutiers, 106 sardiniers et 142 petits-métiers, et il y a eu renforcement avec 32 nouvelles unités de pêche, a indiqué l'APS. Depuis 2012, la wilaya d'Aïn-Témouchent compte sur la ferme aquacole "Aqua solse" avec une production de 1.000 tonnes/an à plein régime de loups de mer, dorades et maigres, en attendant celle "d'Aqua Tafna" (70 t/an), dont l'investisseur a demandé un crédit d'exploitation.

B. M.

ORAN, TENNIS DE PROXIMITÉ

Lancement prochain d'écoles de formation

Un projet d'écoles de formation en tennis au profit des filles et garçons âgés de 4 à 7 ans sera lancé par la Ligue oranaise de tennis, a indiqué son président, Hakim Fateh. Cette opération, qui s'inscrit au programme de la ligue pour la saison 2014, dans le cadre du plan de développement sur la formation des enfants, prévoit chaque week-end des rencontres en mini-tennis pour filles et garçons sur les courts en terre battue des complexes sportifs d'Es-Sénia et de Oued Tlélat, des clubs des pétroliers d'Aïn El-Bia, de tennis d'Arzew, de haï Es-Salam et de l'ASPTT d'Oran, a indiqué Hakim Fateh. Le projet de tennis de proximité est en train de voir le jour, la première étape de

ce projet visant à vulgariser la petite balle jaune chez les jeunes des quartiers populaires. Un projet qui entre dans le cadre de la massification de la pratique du tennis, a-t-il ajouté. Les activités de 2014 démarrent avec le programme "Ecole de mini-tennis dans les clubs", qui consiste à mettre en place l'organisation des entraînements dans les clubs (initiation, perfectionnement, compétition...), selon M. Hakem qui a expliqué qu'il faut commencer par la base pour avoir de bons joueurs.

Il prévoit qu'à ce rythme, de véritables champions émergeront dans les cinq années à venir. "Il faut assurer, toutefois, un suivi permanent des talents qui seront prospectés", a-t-il ajouté, déclarant que

"ce n'est que de cette manière que l'on pourra développer une nouvelle culture, celle de la démocratisation du tennis, à travers un enseignement correspondant aux capacités psychomotrices des enfants et un matériel adapté". Cette nouvelle tendance vise à avoir une vision à long terme sur l'évolution des joueurs de "l'école de tennis", d'augmenter le nombre de pratiquants dans les clubs et rendre plus dynamiques les entraîneurs, a-t-il résumé. La formation des entraîneurs s'effectuera dans les clubs avec l'entraîneur principal. Elle sera basée sur la pédagogie, la technique, la tactique et la préparation psychologique à la compétition, selon la même source.

APS

KHENCHELA

Barrage de Taghrisset

Les localités montagneuses de l'extrême nord-ouest de la wilaya de Khenchela seront approvisionnées en eau à partir du barrage de Taghrisset à compter du début de l'été prochain au plus tard. Un volume de 4.300 m³ d'eau de ce barrage sera exploité quotidiennement par des stations de pompage et des conduites de transport d'un linéaire de

80 km, selon les services de la Direction. Le barrage de Taghrisset est le deuxième ouvrage hydraulique de la wilaya de Khenchela après celui de Babar. Il est appelé, d'ici à 2025, à approvisionner une population de 82.000 âmes à la faveur de l'augmentation de 1.200 m³ du niveau d'eau quotidiennement exploité, a encore souligné la

même source. Inscrit en 2008, le projet du barrage de Taghrisset n'a été lancé qu'en 2013. Son importance est considérée vitale pour la fixation des populations de ces zones montagneuses et pour la valorisation de l'économie locale basée, notamment, sur l'arboriculture fruitière. **APS**

TIFRA, TIGZIRT

Les citoyens demandent leur part de développement

C'est une plateforme de revendications bien fournie qui a été rendue publique par la Coordination des citoyens du village de Tifra dans la commune de Tigzirt, située quarante kilomètres au nord du chef-lieu de la wilaya de Tizi-Ouzou.

PAR LOUNES BOUGACI

Cette semaine, les concernés ont décidé de passer à la vitesse supérieure en observant des actions de protestation devant le siège de l'assemblée populaire communale de Tigzirt qu'ils ont fermée en guise de mécontentement devant l'absence d'écho favorable à toutes leurs sollicitations précédentes. Les citoyens de la localité de Tifra font face à de nombreuses difficultés qu'ils résumant dans un document transmis à la presse et où il est question de la majorité des problèmes qu'ils rencontrent au quotidien. « Nous exigeons le revêtement de la route de Tifra au niveau des RN 24 à la RN 71, l'entame des travaux nécessaires pour les accotements de la route Tifra-Tigzirt. Le revêtement des routes intérieures au village et la réalisation de caniveaux tout au long de la route de Tifra-Tigzirt », soulignent les contestataires au seul volet inhérent à l'état des routes. Quant aux problèmes de transport, les habitants de Tifra revendiquent la réalisation d'Abribus au niveau de la station de Tigzirt et les endroits nécessaires à Tifra. Au sujet de l'alimentation en eau potable, les concernés demande la réfection du réseau de distribution d'alimentation en eau potable de tout le village ainsi que les branchements individuels. « Nous demandons aussi l'achèvement des travaux et raccordement des foyers non encore pourvus de gaz naturel puis la remise en l'état des lieux, la prise en



charge des foyers sis au lieu dit pont Tafouzelt et Messouya, l'extension et la prise en charge des foyers non pourvus et le renforcement des réseaux avec des postes transformateurs concernant l'électricité, nous souhaitons, en outre, l'extension du réseau vers des habitations non pourvues », ajoute-t-on. Il est aussi question d'exiger l'éloignement des points de rejet des zones d'habitations et construction des bassins de filtration en attendant de les collecter vers une station d'épuration au nord du village. Sur un autre chapitre, les citoyens de Tifra mettent en avant l'achèvement et la mise en marche du projet de la fibre optique et la réalisation du réseau de distribution à l'intérieur du village ainsi que l'assurance de la distribution du courrier par le recrutement d'un facteur mais aussi la réouverture de l'annexe de l'état civil de la mairie de Tigzirt. Concernant la salle des soins, il est exigé sa dotation en moyens nécessaires pour les deux unités de soins. D'autres préoccupations sont exprimées comme le nettoyage et débroussaillage des espaces au sein de l'école du village où il est demandé un minimum d'hygiène. La construction d'un nouveau pont au centre du village et la réalisation des trottoirs ainsi que l'éclairage public sont trois autres points à l'origine de la grogne des

citoyens de Tifra qui veulent aussi que le ramassage des ordures ménagères pour tout le village soit effectué tous les jours. Les mêmes habitants souhaitent « que soit assurée la transparence dans le recrutement et l'affichage de toutes les offres d'emploi émanant des entreprises publiques et privés (Sonelgaz, hôpital, Naftal, etc.) au centre de Tigzirt ». On ajoute encore : « L'ouverture des pistes agricoles de Azra, Iqvuven, Sayak, Tansa, Taguemounte, Tamdechét, la dotation du stade en moyens (gaz, eau, électricité et douches), la réalisation de gabions et confortement des lieux de glissements à travers les différentes routes de Tifra ainsi que la plantation d'arbres et la prise en charge des dégâts causés par les dernières intempéries ». La transparence dans l'élaboration des listes de logements sociaux et les logements LSP ou LPA (responsabilités directes de l'Agence foncière, APC et daïra) avec affichage des listes de postulants et faire bénéficier les demandeurs originaire de Tifra au même titre que les autres citoyens de la commune. C'est là, la dernière revendication qui a suscité l'action de protestation observée par les habitants de Tifra qui gardent l'espoir de les voir sérieusement prises en charge par qui de droit.

L. B.

AMELIORATION URBAINE

Plusieurs opérations engagées

Les autorités de wilaya de Tizi-Ouzou continuent de faire le suivi des différents projets inscrits comme étant prioritaires. C'est le cas des actions figurant dans le cadre des programmes de l'amélioration urbaine. Ainsi, une réunion importante à ce propos a été présidée récemment par le secrétaire général de la wilaya. La séance de travail en question a vu la participation des directeurs de l'administration locale, de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction, des chefs de daïras et des présidents des assemblées populaires communales. Selon la cellule de communication de la wilaya, cette réunion a été consacrée à l'évaluation de l'état d'exécution des opérations engagées dans le cadre du programme de l'amélioration urbaine. « Le secrétaire général a mis l'accent sur la nécessité de cette réunion suite à l'engagement tenu

avec les présidents d'APC de répondre à leurs préoccupations relatives aux contraintes rencontrées dans l'exécution du programme d'aménagement urbain recensés lors de la séance de travail du 16 janvier dernier réservée à l'amélioration des services publics », souligne notre source. Selon cette dernière, « le directeur de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction a présenté les programmes d'amélioration urbaine notifiés à sa direction de 1999 à 2013 dont l'autorisation de programme s'élève à 20.971.826.000,00 DA dont 14.228.826.000,00 DA inscrit au titre des programmes décentralisés PSD et 6.743.000.000,00 DA inscrit au titre des PSC. Il a, ensuite, présenté l'état d'avancement des projets relevant des programmes sus cité en vue de son évaluation commune par commune en taux physique d'avancement et de consumma-

tion financière ». Il y a lieu de noter, en outre, que le secrétaire général de wilaya a invité le directeur de l'urbanisme et de la construction pour dresser un état de tous les projets en cours de réalisation, en indiquant le nombre d'entreprises en place ainsi que la date d'achèvement des projets à l'effet d'éclairer les présidents d'APC. « Après l'exposé, l'ouverture du débat a permis aux chefs de daïras et aux présidents d'APC d'exprimer leurs préoccupations et d'obtenir des éclaircissements du DUC qui a indiqué que des dispositions seront prises afin de répondre favorablement à leurs doléances par une prise en charge effective des problèmes posés », conclut le communiqué de la cellule de communication de la wilaya de Tizi-Ouzou.

L. B.

ENSEIGNEMENT
DE TAMAZIGHT

Concours au profit des élèves

C'est devenu une véritable tradition, chaque année en pareille période, l'association des enseignants de tamazight de la wilaya de Tizi-Ouzou lance le concours de la meilleure dictée en langue amazighe. Un concours qui est dédié à l'un des monuments de la culture berbère, Mouloud-Mammeri. Ce n'est d'ailleurs pas une coïncidence si ce concours se tient en février. Il s'agit de la date anniversaire du décès de l'écrivain et anthropologue originaire d'Ath Yenni, en Haute Kabylie. Selon l'un des membres de cette association, cette dernière organise cette année la huitième édition du concours « Mouloud-Mammeri » pour la meilleure dictée. On apprend que cette année, le concours aura lieu le samedi 15 février au siège des œuvres sociales de l'éducation et concernera les élèves scolarisés dans le cycle primaire et le cycle moyen. La même source indique que la remise des prix se tiendra le samedi 1^{er} mars. « C'est une manière pour les enseignants et les apprenants de rendre hommage à cette grande figure intellectuelle qui a joué un rôle déterminant dans le renouveau culturel en Afrique du Nord », ajoute-t-on. Les responsables de l'association précisent par ailleurs que tous les établissements dispensant un enseignement de tamazight peuvent prendre part à ce concours mais chaque établissement ne peut présenter qu'un seul candidat. A cet effet, les enseignants de tamazight doivent faire une présélection parmi leurs élèves et le candidat sera accompagné uniquement d'un seul enseignant le jour du concours. Quant aux enseignants du primaire, étant donné qu'ils encadrent des classes dans plusieurs établissements différents, ils peuvent ainsi présenter un élève par établissement primaire. On apprend en outre que, concernant le texte de la dictée en question, il sera choisi le moment opportun par la commission chargée de la préparation du concours et celle-ci sera présidée par l'un des inspecteurs de la matière exerçant dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Notons enfin qu'une cérémonie sera organisée à cet effet et elle aura lieu à la maison de la culture Mouloud-Mammeri de Tizi-Ouzou.

L. B.

UKRAINE

Vague de représailles anti-Musulmans

L'opposition ukrainienne a annoncé, lundi, qu'elle était prête à "poursuivre les négociations" avec le président Viktor Ianoukovitch, tout en avertissant que la "patience" des contestataires avait des limites.

Dans le même temps, les contestataires ont évacué le ministère de la Justice, situé en plein centre de Kiev, et qu'ils occupaient depuis dimanche soir, tout en continuant d'en bloquer l'accès, a constaté l'AFP.

Les autorités avaient menacé de décréter l'état d'urgence et de mettre fin aux pourparlers avec l'opposition si cette occupation perdurait, tandis que Vitali Klitschko, un des leaders du mouvement de protestation, qui prend part aux discussions avec M. Ianoukovitch, avait appelé les manifestants à quitter les lieux.

"Malgré la tentative des autorités d'interrompre les négociations et de décréter l'état d'urgence, l'opposition est prête à poursuivre les négociations", ont, par ailleurs, fait savoir, dans un communiqué commun, les principaux partis de l'opposition.

Radicalisation du mouvement de protestation

Soulignant que ces derniers jours, la situation était revenue au calme sur la place de l'Indépendance à Kiev, haut lieu du mouvement de contestation qui a commencé il y a plus de deux mois, ils avertissent, toutefois, que "la patience des gens mis en colère par la surdité du pouvoir peut atteindre ses limites à tout moment".

Ces gestes d'apaisement sont intervenus à la veille de l'ouverture d'une session extraordinaire du Parlement ukrainien consacrée à la situation politique et d'un sommet qui s'annonce difficile entre l'Union européenne et la Russie, dont les relations sont tendues par cette crise et des accusations mutuelles d'ingérence.

Après avoir délogé, dans la nuit de samedi à dimanche, des centaines de membres des forces de l'ordre déployés dans un musée situé non loin de là, des dizaines d'opposants radicaux avaient envahi, dimanche soir, le ministère de la Justice, sans rencontrer de résistance. Le mouvement de protestation s'est brusquement radicalisé la semaine dernière, donnant lieu à des scènes de guérilla urbaine qui ont fait au moins trois morts à Kiev.

La situation s'est, en outre, envenimée dans les régions, où les contestataires ont multiplié les actions contre des bâtiments publics.

Agence

CONFÉRENCE GENÈVE II SUR LA SYRIE

Régime et opposition déterminés à négocier jusqu'au bout

Les différentes délégations syriennes partagent l'objectif de ne pas quitter "la table des négociations" avant d'atteindre leur objectif.



Les délégations du régime syrien et de l'opposition ont affirmé, lundi, qu'elles étaient déterminées à continuer à négocier à Genève malgré le blocage concernant la discussion sur une transition politique. "Jamais ! Nous ne quitterons pas la table des négociations, nous continuerons à discuter", a affirmé, à la presse, Fayçal Moqdad, vice-ministre des Affaires étrangères, interrogé sur un éventuel départ. "Nous sommes positifs et nous allons rester là jusqu'à ce que l'objectif de cette conférence soit réal-

isé, à savoir la formation d'un organe gouvernemental de transition", a indiqué, pour sa part, Rima Fleyhane, membre de l'opposition. Auparavant, les deux camps se sont accusés mutuellement d'avoir provoqué la levée de la séance matinale présidée par le médiateur de l'Onu, Lakhdar Brahimi, et qui devait porter sur le document dit de "Genève I". Les deux bords divergent sur l'interprétation de ce texte, rédigé en juin 2012 par les grandes puissances. L'opposition considère dès le départ que Genève I est

synonyme de gouvernement de transition et de départ du président Bachar al-Assad, au pouvoir depuis 2000. Le régime considère, lui, qu'il ouvre la voie à un gouvernement d'union élargi et écarte le scénario d'un départ de M. Assad. Mme Fleyhane avait auparavant affirmé que les discussions matinales n'avaient pas été "constructives", la délégation du régime ayant "voulu changer le sujet de discussion en parlant de terrorisme", et non pas de la période de transition

R. I./Agence

ÉGYPTE, ELECTION PRÉSIDENTIELLE

L'armée pousse son chef Sissi vers la présidence

L'armée a donné mandat lundi à Abdel Fattah al-Sissi, son chef à peine promu maréchal, pour se présenter à l'élection présidentielle, une annonce sans surprise pour le nouvel homme fort de l'Égypte qui a destitué l'islamiste Mohamed Morsi. Le gouvernement mis en place par Sissi, ministre de la Défense et vice-Premier ministre depuis qu'il a déposé et fait arrêter le 3 juillet le seul président jamais élu démocratiquement dans le pays, réprime implacablement et dans le sang toute manifestation de l'opposition, islamiste ou non, depuis sept mois. La prochaine étape, attendue dans la journée, selon certains

médias, est la mise à la retraite ou la démission de l'armée du nouveau maréchal, la Constitution interdisant à un militaire de postuler pour la magistrature suprême.

Dimanche, Adly Mansour, nommé président par intérim par le général Sissi le jour-même de la destitution de M. Morsi, avait déjà marqué une première étape en annonçant que la présidentielle se tiendrait avant les législatives et ce, dans les trois mois à venir. Ce calendrier semble taillé sur mesure pour que le maréchal, de loin l'homme le plus populaire du pays, non seulement l'emporte aisément, mais s'assure aussi une majorité au Parlement

qui sera élu après lui, selon les experts. Lundi, le président Mansour n'avait plus qu'à promouvoir Sissi maréchal, le plus haut grade de l'armée, un titre présenté par les experts et son entourage comme un hommage appuyé et un "au revoir" de l'armée à son héros. Quelques heures après, sous la présidence de Sissi, le haut commandement de l'armée se réunissait pour étudier "la demande du peuple" réclamant le maréchal comme président et lui donnait mandat pour le faire, selon l'agence de presse gouvernementale Mena.

R. I./Agence

FRANÇOIS HOLLANDE DEVRAIT SE MONTRER PLUS SOUPLE

Une visite attendue en Turquie

François Hollande est en visite en Turquie hier et aujourd'hui. Ce sera la première visite officielle d'un chef d'Etat français depuis celle de François Mitterrand en 1992. Entre les deux, il y a bien eu une visite « de travail » obligée de quelques heures de Nicolas Sarkozy en 2011 pour préparer le sommet du G20 qu'il présidait. Le premier ministre turc Tayyip Erdogan soulignait à Bruxelles le 21 janvier

2014 qu'il n'avait rien compris à la visite de M. Sarkozy tellement elle avait été courte, mais qu'il attachait beaucoup d'importance à celle de M. Hollande.

Cette visite est attendue avec un intérêt affiché en Turquie pour plusieurs raisons. La première est bien sûr pour confirmer le changement de cap par rapport à la position officielle de Nicolas Sarkozy au sujet de l'adhésion

de la Turquie. En effet, depuis son arrivée au pouvoir, François Hollande a progressivement assoupli la position du non catégorique de son prédécesseur, en particulier en autorisant l'ouverture du chapitre 22 de l'Acquis communautaire portant sur la politique régionale. Chapitre qui pourrait être un levier utile pour avancer dans la résolution du conflit kurde.

R. I.

TUNISIE

Une nouvelle Constitution et un nouveau gouvernement

La Constituante tunisienne a adopté, tard dimanche soir, la nouvelle Constitution du pays, plus de trois ans après la révolution qui avait déclenché le printemps arabe.

Les élus de l'Assemblée nationale constituante ont approuvé cette loi fondamentale à une majorité écrasante de 200 voix pour, 12 contre et 4 abstentions, lors d'une séance retransmise à la télévision.

Les élus ont entonné l'hymne national brandissant des drapeaux tunisiens et faisant le signe de la victoire avec leurs doigts.

Ils ont ensuite scandé "Fidèles, fidèles au sang des martyrs de la révolution" de janvier 2011 qui chassa Zine El-Abidine Ben Ali du pouvoir.

"Nous sacrifions notre âme et notre sang pour toi Tunisie", ont-ils aussi crié dans un moment d'unité dans cet hémicycle qui, pendant plus de deux ans, a été le théâtre de disputes, échanges d'invectives et controverses.

"Dans cette Constitution, tous les Tunisiens et Tunisiennes se retrouvent ; cette Constitution préserve nos acquis et jette les fondements d'un Etat démocratique", a déclaré Mustapha Ben Jaafar, le président de l'Assemblée tout juste avant le vote.

"L'Histoire retiendra avec beaucoup de fierté cette journée", a-t-il encore dit.

L'Assemblée a été élue en octobre 2011 et devait à l'origine achever la loi fondamentale en un an, mais ses travaux ont pris un retard considérable en raison de crises à répétition opposant, notamment, les islamistes d'Ennahda majoritaires et leurs détracteurs. Cette Constitution consacre un exécutif bicéphale et accorde une place réduite à l'islam. Elle introduit aussi pour la première fois dans le monde arabe un objectif de parité homme-femme dans les assemblées élues.

L'adoption du texte intervient le même jour que l'annonce de la composition d'un gouvernement d'indépendants devant conduire la Tunisie vers des élections législatives et présidentielle en 2014.

"J'ai remis au président la liste des mem-



bres du gouvernement candidat pour recevoir la confiance de l'Assemblée nationale constituante", a annoncé le Premier ministre désigné Mehdi Jomââ, en disant espérer qu'il "l'obtiendra le plus vite possible". La législation prévoit un vote sous trois jours.

"J'ai formé ma liste sur la base de trois critères : la compétence, l'indépendance et l'intégrité", a-t-il dit.

Ce cabinet est "une équipe extraordinaire qui a conscience des défis", a-t-il ajouté, "la mission n'est pas facile", la Tunisie étant sans cesse déstabilisée depuis la révolution qui a chassé Zine El Abidine Ben Ali, par l'essor de jihadistes, les batailles politiques et les conflits sociaux, déjà moteur du soulèvement de 2011.

M. Jomââ a souligné que "les élections représentent la priorité des priorités", alors que les islamistes du parti Ennahda ont

accepté de laisser le pouvoir à des indépendants pour qu'ils organisent les législatives et la présidentielle en 2014.

Comme promis, la liste est composée de personnalités réputées indépendantes et apolitiques. M. Jomââ, ministre sortant de l'Industrie, a reconduit, cependant, un de ses collègues, le ministre de l'Intérieur Lotfi Ben Jeddou, bien que ses détracteurs aient lutté jusqu'au bout pour qu'il quitte ses fonctions. Ce fut l'une des causes de son échec à annoncer son équipe dès samedi.

L'entrée en fonction d'un cabinet apolitique est la pierre angulaire d'un accord entre Ennahda, majoritaire à l'Assemblée, et ses détracteurs pour sortir le pays de la profonde crise politique déclenchée il y a six mois par l'assassinat d'un député d'opposition, Mohamed Brahmi.

R. I. /Agence

La Tunisie depuis la chute de Ben Ali il y a 3 ans

Rappel des dates-clés de la Tunisie depuis la chute le 14 janvier 2011 de Zine El Abidine Ben Ali, chassé du pouvoir après un soulèvement qui a donné le coup d'envoi aux révoltes arabes.

—2011—

- **14 jan** : Ben Ali fuit pour l'Arabie saoudite après 23 ans de règne sans partage. Il a été chassé par une révolte populaire déclenchée par l'immolation par le feu, le 17 décembre, d'un marchand de Sidi Bouzid (centre-ouest), excédé par la pauvreté et les humiliations policières.

- **25 fév** : 100.000 manifestants à Tunis contre le gouvernement. Heurts avec les policiers, des commissariats incendiés.

- **1^{er} mars** : Légalisation du mouvement islamiste Ennahda. Son chef, Rached Ghannouchi, est rentré d'exil fin janvier.

- **23 oct.** : Premières élections libres de l'Histoire du pays. Ennahda remporte 89 des 217 sièges de l'Assemblée nationale constituante (ANC).

- **12 déc.** : Moncef Marzouki, un laïc et opposant à Ben Ali, est élu président de la République par l'ANC. Le 14, Hamadi Jebali, numéro 2 d'Ennahda, est chargé de former le gouvernement.

—2012—

- **11-12 juin** : Attaques dans plusieurs villes par des membres de la mouvance salafite et des casseurs dans la foulée du saccage d'une exposition dont des œuvres ont été jugées offensantes pour l'Islam.

- **14 sept.** : Des centaines de manifestants, dont des jihadistes présumés, dénonçant un film islamophobe sur internet, attaquent l'ambassade américaine.

- **18 oct.** : Le coordinateur du parti d'opposition Nidaa Tounès à Tataouine (Sud) est tué.

- **27 nov-1^{er} déc.** : Heurts à Siliana, au sud-ouest de Tunis : 300 blessés.

—2013—

- **6 fév.** : L'opposant anti-islamiste Chokri Belaïd est tué à Tunis. L'assassinat provoque une crise politique qui conduit à la démission du gouvernement et à la nomination d'un nouveau cabinet dirigé par Ali Larayedh, du parti Ennahda.

- **25 juil.** : Mohamed Brahmi, opposant nationaliste de gauche, est assassiné près de Tunis, plongeant le pays dans une nouvelle crise politique.

- **2 août** : L'armée mène une opération aérienne et terrestre contre un groupe armé au mont Chaambi pourchassé depuis décembre 2012 à la frontière algérienne. Le 27, le gouvernement accuse le mouvement jihadiste Ansar Asharia, longtemps toléré, d'être lié à Al-Qaïda et d'avoir orchestré les deux assassinats.

—2014—

- **3 jan.** : La Constituante, où les islamistes d'Ennahda sont majoritaires, lance la procédure d'adoption de la Constitution.

- **9 jan.** : Des affrontements violents opposent manifestants aux forces de l'ordre à Kasserine (centre-ouest), région qui connaît des heurts depuis deux jours. Les manifestations et grèves se multiplient depuis l'automne.

- **10 jan.** : Mehdi Jomââ est chargé de former un cabinet d'indépendants, au lendemain de la démission d'Ali Larayedh, actant le départ volontaire du pouvoir d'Ennahda. La désignation de Mehdi Jomââ était acquise depuis la mi-décembre à la suite d'un accord politique pour sortir de la crise déclenchée par l'assassinat en juillet de Mohamed Brahmi.

- **26 jan.** : M. Jomââ annonce avoir présenté la composition de son gouvernement d'indépendant au président Marzouki. Il doit encore obtenir la confiance de l'Assemblée.

- **26 jan.** : La Constituante, après plus de deux ans de travaux, adopte à une majorité écrasante la nouvelle Constitution.

La nouvelle Constitution signée

Le chef de l'Etat tunisien, Moncef Marzouki, le Premier ministre sortant, Ali Larayedh, et le président de la Constituante, Mustapha Ben Jaafar, ont signé, lundi, la nouvelle Constitution du pays, a rapporté l'agence de presse TAP.

M. Marzouki a été le premier à parapher le texte, adopté la veille, plus de trois ans après la chute du président Zine El-Abidine Ben Ali. Dans un discours quelques minutes plus tôt, le président Marzouki a salué une "victoire contre la dictature", après l'adoption de la nouvelle Constitution. "Le chemin est encore long. Il reste un grand travail à faire pour que les valeurs de notre Constitution fassent partie de notre culture", a-t-il ajouté

Bensalah et Ould Khelifa présents à la cérémonie

Les présidents du Conseil de la nation et de l'Assemblée populaire nationale (APN), respectivement Abdelkader Bensalah et Mohamed Larbi Ould Khelifa, ont entamé, lundi, une visite en Tunisie pour assister à la séance plénière, organisée par l'Assemblée constituante tunisienne (ANC), à l'occasion de l'adoption du projet final de la nouvelle Constitution tunisienne. La présence des présidents des deux chambres du Parlement à la séance plénière de l'Assemblée constituante intervient à l'invitation du président de l'ANC, Mustapha Ben Jaafar. Les députés tunisiens avaient adopté, dimanche, la deuxième Constitution de la Tunisie, au moment où le nouveau chef du gouvernement désigné, Mehdi Jomââ a annoncé la composition de son gouvernement technocrate, ce qui permet l'organisation d'élections générales et le parachèvement du processus de transition démocratique. Le projet de la nouvelle Constitution tunisienne a été adopté à la majorité de 200 voix, contre 12 objections et 4 abstentions. L'Assemblée a été élue en octobre 2011 et devait à l'origine achever la loi fondamentale en un an, mais ses travaux ont pris un retard considérable, en raison de crises à répétition opposant, notamment, les islamistes d'Ennahda majoritaires et leurs détracteurs. Il s'agit de la deuxième Constitution de la république tunisienne après celle promulguée en juin 1959.

TROUBLES OBSESSIONNELS COMPULSIFS

Entre compulsions et obsessions...

Reconnus comme une pathologie anxigène par le corps médical, les troubles obsessionnels compulsifs (aussi appelés Toc) représentent la seconde cause de consultation psychiatrique après les troubles de l'humeur. Ils apparaissent le plus souvent au moment de l'adolescence. La pose du bon diagnostic est toujours difficile, car l'observation des premiers symptômes n'évoque pas forcément la survenue réelle des troubles généraux. Ces derniers imposent une réelle dépendance quotidienne aux obsessions-compulsions à la personne touchée par cette pathologie.

L'obsession de la propreté fait partie des troubles obsessionnels compulsifs les plus fréquents. Quelles sont les causes qui favorisent leur développement? quels traitements pour une meilleure qualité de vie? Il faut aussi savoir faire la différence entre les Toc et d'autres troubles voisins...

Le cerveau, moteur de vie...

Le cerveau est le lieu du système nerveux central du corps humain, mais aussi celui qui fait de ce dernier un être doué de nombreuses facultés telles que parler, lire, écrire. Il est à l'origine des possibilités motrices, cognitives, sensitives et fonctionnelles. Extrêmement puissant, il est également complexe et très fragile, et peut faire l'objet de dysfonctionnements, de troubles ou d'anomalies qui altèrent les capacités humaines. Logé dans la boîte crânienne, il est entouré du liquide céphalorachidien et est protégé par les trois méninges (membranes enveloppantes) que sont la dure-mère, l'arachnoïde et la pie-mère, dont la constitution permet d'amortir les chocs éventuels. Il pèse environ 1.400 grammes. Le cerveau se trouve à l'intérieur de l'encéphale.

On estime que l'être humain dispose d'environ 100 milliards de neurones. Chaque neurone est composé d'un corps cellulaire (ou soma), d'un prolongement en forme d'arbre appelé dendrite (qui reçoit les messages) et d'axones, sorte de filaments très longs, qui transmettent les informations aux autres cellules.

Quand la communication s'établit entre les neurones, ceux-ci libèrent un composé chimique appelé neurotransmetteur (ou encore molécule neuromédatrice). On en dénombre une soixantaine actuellement, comme la dopamine, la noradrénaline, l'acétylcholine, la sérotonine, l'endorphine, la mélatonine. Le neurone produit un neurotransmetteur qui entre en contact avec d'autres neurones grâce à la synapse, qui représente le point de jonction entre les deux.

En prise à un système complexe mais fondamental pour l'organisme, l'être humain est soumis à la toute-puissance du cerveau. C'est la raison pour laquelle une malformation, une anomalie ou un accident peut faire dégénérer certaines cellules qui provoquent des dommages irréversibles. D'autre part, un dérèglement au sein du cerveau peut faire naître des troubles du comportement ou mentaux, tels que les troubles obsessionnels compulsifs, ou Toc.

Caractérisation d'un Toc

Souvent taxés de folie douce ou de délire pur,

les troubles obsessionnels compulsifs sont mieux appréhendés depuis une trentaine d'années, et le regard porté sur cette maladie et les individus souffrants de cette pathologie a changé.

Les Toc sont connus comme une pathologie affectant le système nerveux depuis leur découverte par un médecin écossais, William Cullen, en 1769. Il regroupait ces troubles de la personnalité sous la dénomination de névrose. Repris par Sigmund Freud, sa théorie comptabilisant deux types de troubles (les névroses d'anxiété et les psychonévroses) a été longtemps véhiculée, jusqu'à l'avènement de recherches cliniques prenant en compte un ensemble plus fourni et nouveau pour caractériser précisément ce qu'est un Toc. C'est en 1980 que les Toc deviennent des troubles mentaux et sont reconnus comme tels par l'Organisation mondiale de la santé.

Le Toc serait ainsi la quatrième pathologie psychiatrique la plus fréquente après les troubles phobiques, les troubles liés aux toxiques et les troubles dépressifs. Le début du trouble est précoce, son évolution est chronique dans la plupart des cas. » Ce qui forme un être réside dans sa personnalité, dont les composantes affectives, physiologiques ou comportementales peuvent être mises à mal. Les Toc relèvent d'une pathologie anxigène définie par les notions d'obsession et de compulsion. Les personnes atteintes de ces troubles finissent par développer un état d'anxiété démesuré et de stress exagéré face aux événements de la vie. Cette anxiété fait naître des obsessions jusqu'à passer à l'acte de la compulsion.

Les obsessions

Les obsessions regroupent les pensées, les idées et les représentations envahissantes et sans cesse répétées. Persistantes et intrusives, les obsessions créent de l'irrationalité et de la détresse lorsque le sujet doit faire face à une situation donnée. La durée et l'anxiété varient selon les personnes et le degré d'appréhension à vivre l'événement qui doit survenir.

Les compulsions, ou la gestuelle au service de la maladie

Les obsessions font naître de la détresse, du dégoût, de la honte, voire de la culpabilité. La meilleure solution trouvée par les personnes atteintes de trouble obsessionnel compulsif est de pouvoir se libérer de cette emprise de l'anxiété pour la faire chuter en agissant matériellement. Ceci signifie que le sujet malade se sent obligé de passer par un acte concret (physique ou mental) pour se débarrasser de cette obsession. Il s'agit ainsi de se livrer à un ensemble de rituels compulsifs spécifiques et précis, quitte à refaire la compulsion pour atteindre une sorte de perfection de l'acte. Cet impératif doit pouvoir être réalisé par la personne elle-même, sous peine de voir s'aggraver son état anxigène. Ainsi, ce trouble est schématiquement marqué par une obsession suivie d'une compulsion qui libère le sujet de son mal-être de façon assez virtuelle, puisque le soulagement est non définitif. Cet ensemble est intrinsèquement lié à des épisodes d'anxiété,

Derrière les gestes maniaques, communément appelés Toc, se cache une pathologie complexe. Le trouble obsessionnel compulsif peut devenir handicapant et traduit un mal-être.

Se laver fréquemment les mains, vérifier sans cesse que l'on a bien fermé le gaz... Nous connaissons tous ces gestes ou rituels qui sont des symboles des troubles obsessionnels compulsifs, ou Toc. Mais cette maladie cache souvent un malaise profond et s'avère handicapante à divers degrés au quotidien.



mais il ne faut pas omettre l'aspect scientifique du mécanisme d'un Toc.

Causes multiples

Parmi les personnes touchées par les troubles obsessionnels compulsifs que l'on dénombre, 1 % seulement des enfants en souffrance sont réellement pris en charge. Il convient d'observer quels sont les mécanismes de développement qui explicitent les Toc.

L'origine des troubles obsessionnels compulsifs demeure assez floue, mais selon les avancées de la recherche, il semblerait que plusieurs facteurs soient responsables de cette maladie, et ce de façon non concomitante. Il s'agit des pistes héréditaire, neurobiologique et infectieuse.

Le facteur génétique, ou héréditaire, a été beaucoup discuté parmi les psychiatres. Si un environnement familial ne peut pas être mis en cause, le facteur génétique peut en revanche faire partie des étiologies possibles au développement de Toc. Des études ont été publiées à propos des familles qui donneraient une éducation plutôt rigide à leurs enfants, ce qui accroîtrait les facteurs de

développement des Toc, mais ces études ont été longuement discutées et se sont révélées non décisives de façon scientifique. En revanche, une part d'hérédité influence la probabilité d'être touché par le trouble. En effet, il a été démontré que le facteur génétique possède une part de responsabilité chez les personnes à risques.

Le gène incriminé a été identifié comme étant celui de l'enzyme COMT (catéchol-O-méthyltransférase), qui est impliquée dans le catabolisme de la dopamine et de la noradrénaline. La fréquence élevée de Toc (24 %) chez les ascendants au premier degré des sujets de notre enquête conforte donc l'hypothèse de transmission familiale du Toc. Le premier degré familial inclut les parents, les frères et les sœurs.

La piste neurobiologique déterminant un dysfonctionnement de la sérotonine (5-HT) semble être avérée. Les inhibiteurs de la recapture de la sérotonine (A), visant à équilibrer l'activité 5-HT centrale, pourraient jouer un rôle mixte anti-obsessionnel et anti-impulsif en plus de leur effet antidépresseur. Lorsque l'inhibition ne se fait pas correctement (B), la recapture de la sérotonine vient dérégler l'équilibre, menant à une obsession-

compulsion.

Causes neurobiologiques

Par ailleurs, le facteur neurobiologique a été mis en évidence dans les causes des troubles obsessionnels compulsifs. Cette piste déterminerait le lien d'un dysfonctionnement chez certains neurotransmetteurs cérébraux, et en particulier la sérotonine (5-HT). La sérotonine, qui assure la transmission des messages au niveau des synapses, n'est pas produite en assez grande quantité.

Ainsi les antidépresseurs sérotoninergiques, qui inhibent la recapture de la sérotonine, garantissent une dose suffisante de cette substance lors du passage de l'information, et par conséquent pour contrôler les pensées et les comportements. Le rôle ubiquitaire de la sérotonine dans le fonctionnement du système nerveux central complique la mise en évidence d'anomalies spécifiques du Toc.

La piste infectieuse

Enfin, le facteur infectieux a récemment été découvert chez les enfants souffrant d'une angine à streptocoques (une amygdalite, dans ce cas d'origine bactérienne) qui ont dévelop-

pé des troubles psychiatriques désignés sous le terme de Pandas (Pediatric autoimmune neuropsychiatric disorders associated with streptococcus). D'une banale infection, l'enfant pourrait développer des anticorps anti-neuronaux et s'engagerait vers les voies d'un Toc. Il est à noter que 10 % des enfants ayant subi cette infection développent un Toc.

Ainsi, les dernières avancées scientifiques ont pu mettre en lumière plusieurs sources de développement d'un trouble obsessionnel compulsif, aussi diverses que le terrain génétique, le facteur neurobiologique et l'origine infectieuse. Autant de risques pour une même maladie, dont les formes varient sensiblement selon les personnes concernées et leurs angoisses.

Comment détecter la maladie...

Dès qu'une personne pratique au minimum une heure de rituels par jour, elle peut être déclarée comme étant sujette à des Toc. Dès lors que le patient commence à se plaindre des troubles qu'il subit et qu'ils l'empêchent de mener une vie sereine, il n'hésite pas à consulter son médecin. Grâce à la médi-

atisation qui a été faite autour du trouble obsessionnel compulsif, une personne atteinte vient plus facilement consulter un médecin. Auparavant, il cédait au sentiment de honte de cette maladie et la dissimulait. Maintenant, le patient vient de lui-même plus facilement, car il se rend compte du problème qu'il rencontre. Le corps médical estime que dès lors qu'une personne souffre d'une heure d'obsessions ou de compulsions par jour, celle-ci est en proie au Toc. Mais le plus souvent, les patients viennent consulter quand ils observent eux-mêmes deux ou trois heures d'obsessions-compulsions par jour. À partir de 6 ou 7 ans, les enfants « à risque » doivent être surveillés et les symptômes du trouble obsessionnel compulsif ne doivent pas être mis de côté.

Les enfants, premières personnes touchées par les Toc

Les spécialistes estiment que les premières apparitions des troubles obsessionnels compulsifs commencent dès l'âge de 6 ou 7 ans en moyenne (au plus tard, la maladie se déclare avant l'âge de 25 ans environ) et touchent en majorité le sexe masculin, pour une prévalence atteignant entre 1 et 4 % des enfants.

La précocité des symptômes appelle donc à la plus grande vigilance dès le plus jeune âge. D'où l'importance du dépistage au plus tôt, pour éviter des années de souffrance et donner une possibilité de soigner au mieux et plus efficacement ce type de pathologie. Ainsi, parents et enseignants jouent un rôle de premier ordre pour observer tout trouble qui pourrait faire l'objet d'une prise en charge déterminante pour l'avenir d'un enfant ou d'un jeune adulte.

Entre obsessions et compulsions

Parmi les obsessions récurrentes, on retrouve :

- lavage des mains ou des objets
- vérification que chaque chose est à sa place, en ordre
- récitation des idées (prier, compter, lire, calculs mentaux)
- toucher des objets à plusieurs reprises
- les pensées magiques ou conjuratoires.

La teneur des obsessions importe souvent peu relativement à ce que lui attribue généralement la personne souffrant de troubles obsessionnels compulsifs. Si l'individu évalue correctement la pensée en question, il lui accorde peu d'importance et n'y voit guère de conséquences. Par contre, s'il l'évalue de façon erronée ou inadéquate, le processus suit son cours et la personne accorde à l'intrusion une signification idiosyncratique négative.

Concernant les compulsions, on estime que ces rituels tentent de soulager l'individu par des gestes très précis et répétitifs. Mais le patient ne peut s'empêcher de les exécuter. La personne atteinte par des troubles obsessionnels compulsifs se sent obligée d'exécuter ces gestes, car elle pense qu'en agissant ainsi, le rituel fera diminuer son angoisse. L'accomplissement l'accompagne pour passer le cap de l'anxiété dépassée. Une fois l'acte accompli, le sujet a l'impression d'un soulagement immédiat, mais celui-

ci ne demeure que temporaire et ne guérit pas. Tel un cercle vicieux, le sujet malade est contraint d'obéir à son angoisse, via les obsessions d'une part et l'accomplissement des rituels d'autre part. L'individu se retrouve enfermé dans ses pensées, dont seul le passage à l'acte le soulage. Or, cette chute de tension nerveuse s'avère non définitive, et ne soigne aucunement en profondeur l'anxiété générée par le sujet.

Complication et évolution

Même si les troubles obsessionnels compulsifs sont une maladie particulière, il peut exister des ponts avec d'autres pathologies liées à l'anxiété. Parmi les troubles névrotiques, on trouve en premier lieu les Toc, mais il existe aussi :

- les phobies
- le trouble panique
- l'hystérie
- la bipolarité
- la cyclothymie.

Cette dernière, comme son nom l'indique, s'agit d'un trouble atténué de la bipolarité, qui inclut des phases de hauts et de bas. Il s'agit d'une forme particulière et atténuée de la bipolarité. Cette instabilité est accompagnée d'une forte sensibilité émotionnelle, suivie de périodes d'hyperactivité ou d'hypoaffectivité entraînant une montée d'enthousiasme, ou au contraire de tristesse.

Enfin, il existe des troubles psychotiques représentés par :

- la schizophrénie
- la paranoïa.

Les tics vocaux ou moteurs ne servent pas nécessairement à soulager une certaine angoisse. Les premières manifestations des tics concernent essentiellement la partie supérieure du corps (haussement d'épaules, roulement des yeux, etc.). Certes amplifiés par le stress ou un état de fatigue, ils sont inconstants dans la vie quotidienne. Ils apparaissent en moyenne à l'âge de 7 ans, et peuvent disparaître de façon épisodique. De plus, alors que les tics sont effectués de manière impulsive, les Toc revêtent un caractère intentionnel.

Syndrome de Gilles de la Tourette

Cette maladie a été découverte par le médecin Georges Gilles de la Tourette en 1885. Contrairement aux tics intermittents, les tics liés à ce syndrome sont chroniques. Les tics moteurs sont accompagnés d'au minimum un tic vocal (tel que la répétition de paroles, des bruits, ou encore des jurons, moins fréquents). Les hommes sont plus sujets à développer ce syndrome que les femmes. La sérotonine, la dopamine ou encore la norépinéphrine pourraient jouer un rôle important dans la transmission des messages au cerveau chez les personnes touchées par ce syndrome.

Dans l'éventail des maladies du comportement, certaines peuvent se croiser et aggraver des troubles préexistants. Il est donc nécessaire de différencier les caractéristiques de chacune des pathologies liées à un dysfonctionnement de la personnalité. En outre, il paraît indispensable de bien surveiller son enfant pour une meilleure prise en charge, le cas échéant.



Traitement des Toc



Depuis les premières apparitions de la pathologie à la forme la plus sévère qui soit, l'évolution des troubles obsessionnels compulsifs et l'accentuation des symptômes dépendent des personnes qui en sont atteintes, et se font de manière progressive.

Avant d'évoquer les éventuelles complications liées aux troubles obsessionnels compulsifs, il convient d'avoir à l'esprit que l'évolution se fait petit à petit et suit quelque peu le dessin d'une courbe sinusoïdale c'est-à-dire qu'elle peut survenir après une période plutôt faste, avec la présence d'une accalmie, puis être relayée par une phase qui engendre des pics de Toc.

Les médecins considèrent que passer au minimum une heure par jour à être monopolisé par les troubles obsessionnels et compulsifs est la marque d'un début de pathologie sérieuse. La première évolution se caractérise par un individu qui se trouve emprisonné par ses troubles (qui lui font perdre du temps au quotidien), et demeure obnubilé par les symptômes. Ces compulsions engendrent une très grande souffrance et une angoisse considérable, qui paralysent le reste de son existence. Elles représentent un handicap terrible dans son quotidien, car le sujet malade ne peut mener une vie normale. Penser aux obsessions et accomplir les rituels occasionnent une perte de temps et d'énergie.

Dans les cas de Toc les plus sévères, les patients peuvent développer des pensées suicidaires.

L'une des conséquences les plus notables pour la personne malade est de constater un ralentissement de sa vie professionnelle, affective et personnelle.

Sa vie sociale est véritablement transformée par les obsessions et les compulsions.

Enfin, dans les cas les plus sévères, les idées suicidaires peuvent surgir. Bien que les passages à l'acte existent, ils demeurent peu nombreux. Lorsque les pensées suicidaires deviennent de plus en plus significatives et fréquentes, il faut alors se tourner vers d'autres pathologies comme la bipolarité, qui engendre un vrai risque.

Les troubles obsessionnels compulsifs varient selon les individus atteints par cette pathologie. Si les complications demeurent les mêmes, il s'agit de prêter une attention particulière quant à la gravité et à l'évolution de ces dernières. Il existe trois types de traitements, mais il faut noter que bien que les individus ne guérissent pas totalement, les traitements apportent une nette amélioration, suffisante pour qu'ils puissent mener une vie quotidienne convenable. Toute une gamme de traitements est considérée par les chercheurs, qu'il s'agisse des thérapies de première intention comme les psychothérapies et les médicaments sérotoninergiques ou de l'étape supérieure des perspectives chirurgicales, dans les cas présentant des Toc résistants.

Les traitements médicaux

Dans les années 80, une avancée pharmacologique avait été saluée, incluant la prise de clomipramine, qui fait partie de la classe des antidépresseurs tricycliques (dits IMAO), mais très vite, les chercheurs ont quelque peu délaissé son utilisation auprès des enfants. Ils mettaient en cause les effets secondaires

associés tels que la prise de poids, la possibilité de convulsions et les risques cardiaques encourus. De plus, de nouvelles molécules innovantes se sont révélées plus efficaces.

Aujourd'hui, les médecins ont mis en place un protocole qui agit directement sur un neurotransmetteur indispensable dénommé sérotonine (récepteur 5-HT, 5-hydroxytryptamine). Dans la classe thérapeutique, cette découverte est capitale pour la prise en charge médicale des sujets malades. Les ISRS (inhibiteurs sélectifs de recapture de la sérotonine) ou encore la famille des sérotoninergiques atténuent efficacement les Toc. Les neurones à sérotonine jouent un rôle primordial dans la régulation de l'humeur et de l'anxiété. Ainsi, en maintenant un taux relativement élevé de sérotonine au cœur de la synapse (l'espace par où passe l'information dans le neurone), on garantit une forme d'équilibre dans la retransmission des messages envoyés au cerveau. Récemment, une équipe de chercheurs canadiens en lien avec l'université Pierre et Marie Curie a découvert que les neurones 5-HT exercent également une fonction notable dans la libération de glutamate VGLUT3 (vesicular glutamate transporter type 3) qui module, avec le neurotransmetteur GABA (acide gamma-aminobutyrique), la sérotonine.

Les traitements alternatifs

Il convient d'aborder les différentes thérapies cognitives et comportementales (TCC), dont les malades tirent de plus grands bénéfices dans l'amélioration des symptômes. Ces psychothérapies peuvent faire l'objet d'un

suivi familial, seul ou par le biais d'un groupe de soutien. L'idée obsédante caractéristique d'un trouble obsessionnel compulsif provoque de l'anxiété et la compulsion pour soulager le patient. Or, dans ces thérapies, l'apprentissage d'un nouveau mode comportemental associé à l'approche cognitive est mis en avant, où l'on rééduque en quelque sorte les pensées du patient (cognitions). Il s'agit ainsi de modifier son attitude et de montrer une nouvelle façon d'appréhender les situations et d'interpréter leurs pensées.

Les traitements chirurgicaux

Enfin, les chercheurs ont mis en lumière un traitement basé sur la neurochirurgie. Cependant, il ne peut s'appliquer qu'aux personnes dont les Toc ont été déclarés résistants ou « réfractaires », et lorsque les traitements de première intention se sont révélés inadéquats et insuffisants. Pour le moment, cette technique n'a été utilisée que dans très peu de cas, lorsque les symptômes font ressortir une extrême gravité. Les chercheurs ne disposent pas encore d'assez de recul pour prouver l'efficacité d'une telle chirurgie. De plus, des cas post-chirurgicaux ont présenté des lésions irréversibles.

C'est la raison pour laquelle la technique de stimulation cérébrale profonde (SCP) pourrait s'imposer face à la chirurgie, qui s'avère trop lourde à supporter. La SCP représente donc un tout nouvel espoir dans la lutte contre les Toc réfractaires. Elle consiste à implanter des électrodes et à stimuler les zones cérébrales concernées.

DIE LEBENDEN, PROJETÉ À LA FILMATHÈQUE MOHAMED-ZINET DE RYAD EL FETH

Une expédition dans le douloureux passé de la Seconde Guerre mondiale

La fiction "Die Lebenden" (Les vivants), voyage de la génération actuelle dans les mémoires de la seconde guerre mondiale, de la réalisatrice autrichienne Barbara Albert, a été projeté dimanche au public d'Alger.

D'une durée de 112 min, ce long métrage a été présenté parmi les films programmés aux Journées du film européen organisés à la filmathèque Mohamed-Zinet de Ryad el Feth. A travers l'histoire de la jeune Allemande "Sita", qui mène une expédition dans le douloureux passé de sa famille, ce film sorti en 2012 renvoie à des douleurs partagées par des milliers de familles à travers toute l'Europe après la Seconde Guerre mondiale. Evoluant dans l'univers de la télé réalité, la jeune fille s'intéresse au passé de sa famille originaire de Roumanie après avoir découvert pas hasard des photos de son grand-père en uniforme d'officier nazi alors qu'elle ignorait



cette partie de l'histoire de sa famille. "Sita" entame alors un périple à travers les villes où a vécu sa famille, les centres d'archives et les bibliothèques tout en ayant beaucoup de mal à accepter cette réalité sur laquelle elle essaye aussi d'interroger son grand-père à qui la mémoire fait défaut. La jeune femme se retrouve en partie coupable des crimes commis par son grand-père, un sentiment qui grandit devant le fait qu'elle soit la seule à chercher un soldat nazi dans un univers où la majorité des recherches se concentrent sur les victimes. Après le

décès du grand-père, la jeune femme obtient des témoignages filmés de ce dernier qui revient, sans aucun remord, sur ce qu'il a fait et vu dans les camps de concentration, des témoignages qui nourrissent la culpabilité de la jeune femme et sa colère. Seconde étape du film qui vante le travail de mémoire et l'espoir, le dialogue familiale et l'acceptation de la réalité, pour cela "Sita" et son père reviennent dans un centre de concentration et arrivent à avoué aux parents des déportés qu'ils sont descendants d'un officier nazi. Réalisatrice, scénariste, productrice

et actrice, Barbara Albert revient, comme beaucoup d'autres réalisateurs, sur les plaies de la seconde guerre mondiale mais à travers un angle qui cherche plus à susciter l'intérêt d'une génération qui n'a rien vécu de la guerre ni des premières années de l'après-guerre et qui en ignore les réalités. Inaugurées jeudi, les Journées du film européen se poursuivront jusqu'au 1^{er} février à la salle de la filmathèque Mohamed-Zinet avec la projection d'une vingtaine de films récents et pour la plupart jamais projetés en Algérie.

VIOLENCES EN CENTRAFRIQUE

Youssou Ndour se propose en homme de paix

La star de la musique sénégalaise, Youssou Ndour, qui vient d'enregistrer une chanson appelant à la paix en Centrafrique, s'est dit prêt à se rendre dans ce pays plongé dans les violences entre chrétiens et musulmans pour prôner la réconciliation. Les artistes ont "leur mot à dire", a affirmé le chanteur à l'AFP dimanche soir, lors de l'enregistrement de la chanson qu'il interprète avec la chanteuse centrafricaine Idylle Mamba. "Quand il y a des événements (comme les violences en Centrafrique) (...) la musique nous permet de prendre des raccourcis" pour parler à un large

public, poursuit-il. "Nous pouvons participer à amener la paix dans ce pays qui nous est si cher, (...) la population là-bas va écouter et nous sommes prêts aussi à aller leur parler" en cas de besoin, a-t-il déclaré. Depuis mars 2013, la Centrafrique est plongée dans le chaos et actuellement en proie à des tueries de masse entre musulmans et chrétiens. Le pays, à l'histoire marquée par plusieurs coups d'Etat, demeure encore frappé par des violences quotidiennes. Youssou Ndour, par ailleurs ex-ministre, s'est dit affligé par les images de Centrafrique qu'il a vues montrant

"des musulmans et des chrétiens se battre dans un même pays, (sur) une même terre". S'adressant aux Centrafricains, il tient à dire que "ce n'est pas un obstacle d'avoir des religions différentes, c'est plutôt une richesse". Ce week-end, son bureau avait expliqué dans un communiqué que Youssou Ndour "a décidé d'associer une voix chrétienne de la République de Centrafrique à la sienne", espérant ainsi "impulser une forte solidarité internationale pour le retour de la paix définitive en Centrafrique". "Il y a de l'urgence en Centrafrique et il faut qu'on se mobi-

lise. Qu'on soit artiste ou acteur économique, politique, il faut qu'on se mobilise pour pouvoir ramener la paix dans ce pays parce qu'il y a énormément de souffrances en ce moment", a de son côté déclaré Idylle Mamba, native de Bangui et qui vit au Cameroun. "Ce message qu'on est en train de vouloir faire passer (dans le duo avec Youssou Ndour) pourra tomber dans les oreilles des Centrafricains, des Africains" qui pourront "prendre conscience, en fait, de l'urgence qu'il y a en RCA (République centrafricaine)", a-t-elle dit.

CONSTANTINE, CAPITALE DE LA CULTURE ARABE 2015

Trois milliards de dinars pour la mise à niveau du centre-ville

Une importante opération de mise à niveau des artères principales, des immeubles et des commerces du centre de Constantine sera lancée "incessamment" dans le cadre des préparatifs de l'événement "Constantine, capitale 2015 de la culture arabe", a-t-on indiqué dimanche à la wilaya. "Le ravalement des façades, la réhabilitation des chaussées et des trottoirs ainsi que l'intensification de l'éclairage public figurent parmi les actions à entreprendre dans le cadre de cette mise à niveau", a indiqué la

même source, précisant que les avenues Abane-Ramdane et Mohamed-Belouizdad, ainsi que la rue Mohamed-Bouderbala (ex-rue Petit) seront "les premiers sites concernés par cette opération". Les services de la direction de l'urbanisme et de la construction ont été désignés pour piloter cette opération, d'un coût de trois (3) milliards de dinars, qui sera suivie par "des opérations similaires touchant d'autres quartiers du centre-ville". Une campagne de sensibilisation sera menée, en parallèle, auprès

des habitants et des commerçants des quartiers concernés par ces opérations de réhabilitation, a-t-on souligné de même source. Un important programme d'accompagnement des projets de la grande manifestation culturelle attendue dans l'antique Cirta pour 2015 a été ficelé, englobant, entre autres, des opérations d'aménagement des jardins et des espaces verts, ainsi que des travaux de réhabilitation et de réaménagement des places et placettes de la ville. Le programme donnera aussi lieu au renforcement du disposi-

tif de collecte des déchets ménagers et au traitement de l'environnement, a-t-on ajouté, soulignant que les projets lancés (ou à lancer) dans le cadre de la manifestation "Constantine, capitale de la culture arabe en 2015", ont été confiés à des entreprises selon la formule du gré à gré, dans le respect de la réglementation en vigueur, afin "de gagner du temps et permettre à la ville d'être au rendez-vous de ce grand événement".

MIDI

Quotidien national d'information



L'INFO, RIEN QUE L'INFO

Adresse : 26, rue Didouche Mourad, Alger

Rédaction, Tél/Fax : 021.63.79.16, Tél : 0770.32.44.66, E-mail : redaction@lemidi-dz.com

Publicité : Tél/Fax : 021.63.79.14 publicite@lemidi-dz.com

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'ALGER
CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE ROUBA
COMMUNE DE ROUBA

NIF 41000 20000 160 850 1037

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE MARCHES

Conformément aux dispositions de l'article N°49 du décret présidentiel n°10-236 du 07/10/2010 modifié et complété portant réglementation des marchés publics, le Président de l'assemblée populaire communale de Rouba informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres National restreint N° 13/2013 publié dans les quotidiens nationaux Stadium du 04/11/2013 et Midi libre du 07/11/2013 portant : **étude et suivi travaux d'aménagement et revêtement** :

Opération N°01 : routes principales quartiers Ben Choubene, sbaat, Mouatsa-routes secondaires Ben Choubene tranche 01-routes secondaires Ben Choubene tranche 02- routes secondaires quartiers Ben Choubene, Sbaat, Mouatsa..

Opération N°02 : routes secondaires hai Dghafla-routes hai El Azhar-routes habitations Syntes- et élargissement routes reliant Dghafla à Ouled Laid-routes hai Malia et Mares-routes hai 100 Lgts RHP.

Opération N°03 : routes secondaires hai Souachette-routes hai Souachette 2eme tranche-routes hai Souachette 3eme tranche-routes hai 162 lgts SDI-routes hai duroux-routes et parking alentours du complexe sportif.

Opération N°04 : routes à Branci-Lassalas-Zitoun-Kharoub-Haouch Rmel et route reliant ONAB à la RN.

que les marchés « étude et suivi travaux d'aménagement et revêtement » sont attribués provisoirement comme suit :

N°	Opération	soumissionnaire	N.L.Fiscal	NOTE Total /40	Délai	Montant (DA/TC)	observations
01	Opération N°01 : routes principales quartiers Ben Choubene, sbaat, Mouatsa-routes secondaires Ben Choubene tranche 01-routes secondaires Ben Choubene tranche 02- routes secondaires quartiers Ben Choubene, Sbaat, Mouatsa..	BET BEN GRICHE BRAHIM	197635050 150335	28	04 mois et 25 jours	4 486 750,00	Offre Pré qualifiée et Moins disante
02	Opération N°02 : routes secondaires hai Dghafla-routes hai El Azhar-routes habitations Syntes- et élargissement routes reliant Dghafla à Ouled Laid-routes hai Malia et Mares-routes hai 100 Lgts RHP.	BETTP BEN KHETTOU KAMEL	196010370 028245	26	07 mois	6 595 500,00	Offre Pré qualifiée et Moins disante
03	Opération N°03 : routes secondaires hai Souachette-routes hai Souachette 2eme tranche-routes hai Souachette 3eme tranche-routes hai 162 lgts SDI-routes hai duroux-routes et parking alentours du complexe sportif.	Opération infructueuse	Néant	Néant	Néant	Néant	Opération infructueuse pour absence de concurrence
04	Opération N°04 : routes à Branci-Lassalas-Zitoun-Kharoub-Haouch Rmel et route reliant ONAB à la RN.	BET BEN GRICHE BRAHIM	197635050 150335	24	05 mois et 25 jours	4 406 750,00	Offre Pré qualifiée et Moins disante

Les soumissionnaires intéressés ;sont invités a se rapprocher du service des marchés publics de la commune de Rouba ,au plus tard dans les trois(03) premiers jours a compter du premier jour de la publication du présent avis d'attribution provisoire des marchés, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières. Tout soumissionnaire qui conteste ce choix, peut introduire un recours auprès de la commission communale des marchés publics dans un délai de (10) dix jours à compter de la première publication du présent avis dans la presse nationale ou le BOMOP conformément aux dispositions de l'article 114 du décret présidentiel n°10-236 du 07/10/2010 portant réglementation des marchés publics modifié et complété .

SÉMINAIRE SUR LE PROFESSIONNALISME EN AFRIQUE DU SUD

La JS Kabylie et l'ES Sétif représenteront l'Algérie

Deux clubs algériens, à savoir la JS Kabylie et l'ES Sétif, ont été conviés par la Confédération africaine de football (CAF), pour participer au grand séminaire sur le professionnalisme en football, qu'abritera l'Afrique du Sud jeudi et vendredi prochains.

PAR MOURAD SALHI

Durant ce séminaire qui sera animé par d'éminents spécialistes, en présence notamment du président de la Confédération africaine de football, Aïssa Hayatou, du président de la Safa, Danny Jordaan, et des membres du Comité exécutif de la CAF ainsi que les présidents des fédérations membres de la Confédération africaine de football.

L'instance dirigeante du football africain a indiqué, sur son site officiel, que plusieurs thèmes seront débattus pendant deux jours par les experts en la matière.

Trente-sept clubs les plus représentatifs du continent, ont été invités à prendre part à cet évènement très important qui traitera le professionnalisme en Afrique.

Pour le programme de cette rencontre, l'instance africaine a indiqué que plusieurs thèmes seront débattus à travers huit ateliers. Pour la première journée, et après le discours du président de la Caf, Aïssa Hayatou, les experts aborderont le thème des compétitions interclubs et licences des clubs, le rôle respectif de la CAF, des fédérations, des ligues et des clubs. Cette intervention sera présidée par Adoum Djebri et développée par cinq présidents de clubs dont celui de l'ES Sétif. Pour le thème du développement professionnel des clubs, notamment sur les plans managéral



et finances, sera animé par d'autres présidents de clubs à l'image de celui de l'Espérance de Tunis, Al Hilal de Soudan et autres. Pour la JS Kabylie, le président Hanachi qui devra prendre part à ce rendez-vous est attendu à intervenir sur le thème « Comment soutenir et développer les

jeunes joueurs au sein d'un club de football ». Pour la deuxième journée de ce séminaire, les présents se focaliseront sur l'aspect médiatique du football, notamment les droits TV, la production et diffusion des images, le marketing des compétitions et sponsoring des clubs. Le dernier

thème de cet évènement sera consacré à l'aspect juridique des clubs et les statuts des joueurs. Cette intervention sera présidée par le président de la Fédération algérienne de football, Mohamed Rouaraoua. A la fin du séminaire, un dîner officiel sera offert par le président de la Confédération africaine de football, Aïssa Hayatou.

Parmi les participants à ce rendez-vous, la liste compte deux clubs égyptiens, à savoir Al Ahly du Caire et le Zamalek, deux clubs tunisiens, l'Espérance de Tunis et l'Etoile Sportive du Sahel, deux clubs marocains, le Raja Casablanca et le Wydad de Casablanca, sans oublier bien évidemment le TB Mazembe du Congo, Coton Sport du Cameroun et Al Hilal du Soudan. Ce séminaire qu'abritera la ville de Cap, en Afrique du Sud, à la veille de la finale du CHAN, constitue une belle occasion pour les experts afin de connaître l'état d'avancement de cette opération en Afrique. Il y a lieu de signaler que le lancement du professionnalisme du football en Afrique ces dernières années est confronté dans plusieurs pays du continent à plusieurs problèmes, notamment sur les plans financier et infrastructures.

M. S.

HARRY REDKNAPP, ENTRAÎNEUR DES QUEENS PARK RANGERS

"Nous ignorons la situation du transfert de Belfodil"

L'entraîneur du club anglais des Queens Park Rangers, Harry Redknapp, a déclaré lundi ignorer la situation du transfert de l'attaquant international algérien Ishak Belfodil, affichant tout de même l'intérêt de son club pour les services du sociétaire de l'Inter Milan (Serie A italienne). "J'ignore pour le moment la situation du transfert de Belfodil chez nous, c'est un joueur qui nous intéresse bien évidemment, son transfert n'est pas encore acquis", a affirmé le coach des Queens Park Rangers lors d'un point de presse. Selon le média italien Sky Sport Italia, Ishak Belfodil serait attendu lundi en Angleterre afin de finaliser les derniers détails de son transfert au Queens Park Rangers. Selon la même source, les deux clubs (italien et anglais) seraient parvenus à un accord pour un prêt de l'attaquant international algérien, sous contrat jusqu'en juin 2018 avec le club lombard. "Nous sommes à la recherche d'un autre attaquant, qui nous permettrait d'avoir une autre option devant", a ajouté Redknapp. Rarement utilisé par l'entraîneur de l'Inter Milan Walter Materazzi, Ishak Belfodil, 22 ans, veut relancer sa carrière avant la Coupe du monde 2014 au Brésil. Outre les Queens Park Rangers, West Ham était également intéressé par les services de l'ancien attaquant de Parme qui n'entre plus dans les plans du coach des Nerazzurri, avant que les dirigeants des "Hammers" n'abandonne sa piste et opter pour l'Italien de l'AS Rome, Marco Borriello. Belfodil avait rejoint l'Inter Milan lors du mercato d'été en provenance de Parme pour un contrat de cinq ans.

LIGUE DES CHAMPIONS D'AFRIQUE

ES Sétif - Stev Biko fixé au 9 février

La direction de l'ES Sétif a fixé pour le 9 février prochain la date de la rencontre de son équipe face à Stev Biko (Gambie) au stade 8-Mai-1945 de Sétif en match aller du premier tour de la Ligue des champions d'Afrique de football, a appris l'APS mardi auprès du président de la formation sétifienne, Hassan Hamar. Le champion d'Algérie en titre accueillera ainsi les Gambiens 48 heures seulement après son match à domi-

cile contre le CR Belouizdad dans le cadre de la 18^e journée du championnat de Ligue 1 algérienne. Le président de la Fédération algérienne de football, Mohamed Raouraoua, avait conseillé les clubs locaux concernés par les compétitions continentales d'en faire l'impasse cette saison en raison "d'une programmation chargée", tout en avertissant que la Ligue de football professionnel n'allait apporter aucune modification au calendrier du

championnat. Cela n'a pas pour autant dissuadé l'ESS et le CS Constantine (Coupe de la Confédération) de maintenir leur participation, alors que l'USM El Harrach (Ligue des champions) et l'USM Alger (Coupe de la Confédération) ont déclaré forfait. La rencontre ESS-Stev Biko sera officieusement par l'arbitre tunisien, Youcef Sraïri, qui sera assisté par ses compatriotes Mohamed Ben Hassena et Arbi Mansouri.

MONDIAL-2014

Le nouveau maillot des Verts dévoilé le 4 mars prochain

Le nouveau maillot de la sélection algérienne de football sera dévoilé officiellement le 4 mars prochain à Alger, la veille du match amical Algérie-Slovénie, prévu le 5 mars au stade Mustapha-Tchaker à Blida, dans le cadre de la préparation des Verts pour la Coupe du monde 2014 au Brésil.

Auparavant, le nouveau maillot de l'équipe nationale sera présenté à la Fifa en marge du séminaire sur les équipements des équipes participantes à la Coupe du monde, Brésil 2014, prévu à Zurich le 30 janvier

prochain, a indiqué la Faf sur son site officiel. Une délégation de la Fédération algérienne de football, conduite par Walid Sadi, président de la commission des équipes nationales, s'est réunie ce lundi à Nuremberg (Allemagne) avec les représentants de l'équipementier de la Faf, "Puma", pour la nouvelle collection des tenues de la sélection nationale pour la Coupe du monde, Brésil 2014. Au Mondial-2014 prévu du 12 juin au 13 juillet, l'Algérie évoluera dans le groupe H avec la Belgique, la Russie et la Corée du Sud.





Offres d'emplois

Référence : Emploipartner-1406

Poste : **Emploi Partner recrute pour BT MATMEDCO UN DIRECTEUR COMMERCIAL ET MARKETING**

• Le Directeur commercial et marketing a une double mission de stratégie et management.
 • D'une part, il développe une stratégie relative à l'ensemble des produits issus de l'entreprise, en élaborant des plans marketing (analyse du marché, détermination des cibles, choix des axes publicitaires), en adaptant constamment ses plans par rapport à l'évolution du marché, en concevant et mettant en place des actions promotionnelles destinées à développer les produits et à en optimiser les ventes.
 • D'autre part, il doit manager son équipe pour assurer le développement du chiffre d'affaires, l'augmentation de la productivité et le rendement de chacun. Au quotidien, il forme et anime les équipes commerciales et marketing dont il fixe les objectifs et suit les réalisations. Il coordonne les études marketing, supervise les processus de communication, l'administration des ventes, travaille à la création et au lancement de nouvelles offres, se met en quête d'éventuels clients

Missions :

- Analyse les études et les remontées d'informations du terrain issues de la force commerciale et technique, pour mieux cerner les tendances et les composantes du marché et son évolution
- Evalue le positionnement de la société sur le marché,
- Suit l'amélioration de l'évolution des parts de marché,
- Définit les moyens adéquats pour développer l'offre de la société et la réalisation des objectifs: structuration de la force de vente, outils d'aide à la vente, administration des ventes,
- Veille au bon dimensionnement de l'équipe commerciale et recrute le cas échéant en collaboration avec le RH des stagiaires pour la réalisation de missions ponctuelles et de marketing
- Détermine les meilleurs arguments et les meilleurs supports à utiliser tenant compte de l'environnement et du marché puis propose à la DG une stratégie de communication adaptée
- Participe à l'élaboration et valide les outils d'aide à la vente (argumentaire, outils promotionnels...)
- Définit les modalités d'assistance et conseil pertinents aux clients
- Coiffe et valide l'élaboration des kits de communication,
- Participe à la réalisation des publications (bulletins, plaquettes...)
- Veille à la diffusion des supports d'information,
- Prend en charge l'organisation d'événements visant à promouvoir l'offre de la société : salons, séminaire...
- Manage et supervise les processus de ventes, de lancement et de communication des produits
- Suit l'avancée des produits concurrents et met en œuvre des approches marketing et commerciales adaptées et innovantes
- Suit et valide l'analyse de la concurrence et la traduit en outils opérationnels
- Conçoit et met en place des actions promotionnelles destinées à développer la commercialisation du produit et à en optimiser les ventes
- Suit les campagnes publicitaires et promotionnelles,
- Propose la nature et les volumes des produits à lancer, maintenir ou abandonner
- Pilote et met en œuvre la politique commerciale

• Participe et coiffe le lancement de nouveaux produits ou services
 • Identifie les cibles commerciales pertinentes pour la force commerciale et définit des objectifs individuels et/ou collectifs de développement du chiffre d'affaires
 • Forme, encadre, motive son équipe et contrôle la performance de chacun afin d'augmenter sa productivité et développer ses compétences
 • Dirige et anime la force commerciale : accompagnement des commerciaux sur le terrain, conseils réguliers sur l'approche commerciale...

• Fixe la politique tarifaire à appliquer à chaque client tenant compte des marges tolérées
 • Définit les conditions de vente selon la solvabilité du client
 • Elabore les stratégies de ventes offensives
 • Assure la mise en œuvre de techniques de ventes
 • Met en place un réseau de distribution
 • Supervise les réseaux de vente et les circuits de distribution
 • Assure le suivi des transactions commerciales et gère le chiffre d'affaire
 • Développe et suit les grands comptes
 • Mène les négociations délicates et/ou avec les clients stratégiques

• Suit les résultats commerciaux individuels et collectifs, et valide l'atteinte des objectifs
 • Organise et coiffe les revues de cohésion et de remise à niveau pour tous les commerciaux, avec présentation des nouvelles gammes de produits, élaboration de concepts de vente innovants
 • Participe à la formation et à l'intégration des nouveaux collaborateurs
 • Assure l'interface avec les autres Directions, notamment celles travaillant sur le budget (approvisionnement, finance, RH...) et veille à tout moment au respect des procédures
 • Assure la tenue et la régularité de travail de ses collaborateurs
 • Etablit une analyse des opérations des ventes opérées et l'évaluation des résultats par rapport aux objectifs assignés à la direction
 • Assure le reporting auprès de la direction générale aussi bien sur les évolutions du chiffre d'affaires que sur la rentabilité de ses collaborateurs

Profil :

- Ingénieur commercial / licencié en sciences commerciales ingénieur en commerce extérieur/ médecin / pharmacien / biologiste
- 10 ans d'expérience
- Sens de communication
- Capacité de négociation et de persuasion
- Force de persuasion
- Rigueur, adaptabilité et mobilité
- Compétences managériales
- Sens de l'analyse
- Raisonnement inductif et déductif
- Doté d'esprit positif et créatif
- Focalisé sur les résultats
- grande résistance à la pression
- Capacité de détecter et de gérer les problèmes
- Maîtrise du français et de l'outil informatique
- Discrétion élevée et intégrité morale

Avantages :

• LAPTOP MOBILE / FORMATIONS QUALIFIANTES & SEMINAIRES / DEPLACEMENTS A L'ETRANGER

Lieu de travail principal :

• Kouba

Référence : emploipartner- 1411

Poste : **Emploi Partner recrute pour FILTRANS SPA UN CADRE LOGISTIQUE**

Missions :

- Gérer le traitement logistique de la commande, assurer le suivi du transport en sachant réagir rapidement face aux aléas
- Suivi des commandes au départ de l'usine ou depuis des prestataires logistiques externes/fournisseurs
- Coordonner le suivi de la préparation avec différents services.
- Relation avec les transitaires pour planifier, réserver et organiser les transports
- Etablissement des documents liés au mode de transport
- Préparation de la documentation d'accompagnement de la marchandise
- Communication au client des détails de l'expédition + documents d'accompagnement
- Transmission des dossiers pour dédouanement au transitaire et en assurer le suivi
- Rapprochement fin de mois avec la comptabilité
- Tenue à jour des documents de gestion logistique
- Gérer les réclamations clients.

Profil :

- Bac +04 ans de formation ou déclarant en douane.
- 03 à 04 ans d'expérience dans le domaine logistique ou transit.

Lieu de travail principal :

• Alger

Référence : emploipartner-1408

Poste : **Emploi Partner recrute pour FILTRANS SPA UN RESPONSABLE HSE**

Missions :

- Prise en charge des exigences légales et réglementaires en matière de SIE.
- Coordination, suivi et reporting inter agences de la fonction SIE
- Supervision, contrôle et compte rendu sur les activités de surveillance et de gardiennage des sites de la société
- Montage et mise en forme du processus HSE
- Management et Pilotage du Processus de HSE.
- Mise en place du plan HSE. Pilotage de la veille réglementaire HSE et garantie de son application.
- Conception et confection d'indicateurs HSE et tableaux de bord
- Gestion et suivi des tableaux de bord HSE.
- Vulgarisation, Formation et sensibilisation autour du processus HSE

Profil :

- Ingénieur en HSE /Ingénieur contrôle qualité et normalisation/Hygiène et sécurité industrielle
- Formation supérieure en hygiène, sécurité et environnement.
- Expérience minimale 02 ans
- Expérience sur un poste similaire souhaitée

• Dynamique
 • disponible

Lieu de travail :

Alger

Référence : emploipartner- 1409

Poste : **Emploi Partner recrute pour FILTRANS SPA UN DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE (CADRE DIRIGEANT).**

Missions :

- Rattaché au président directeur général, vous encadrez l'équipe de la direction de l'administration générale, missions sont les suivantes:
- Assister le président Directeur Général dans la mise en œuvre des décisions de gestion, de coordination et de développement des activités relevant de son domaine de compétence ;
- Manager la direction, concevoir, proposer et mettre en œuvre les orientations stratégiques de ses différents services.
- Veiller au respect des règles juridiques de fonctionnement de l'administration et contribuer à l'amélioration des procédures internes de l'entreprise.
- Garantir la qualité juridique des actes de la société, participer à la rédaction de dossiers et d'actes administratifs transversaux en lien avec les services.
- Assurer une veille juridique, apporter un conseil aux services, alerter sur les risques juridiques et de contentieux dans l'entreprise.
- Superviser les procédures contentieuses, mesurer les enjeux et proposer des orientations.
- Supervise et contrôle la gestion des agences.
- Garantir l'organisation et le suivi des différents services et superviser le pré-contrôle de légalité des actes.
- Supervise et contrôle la Gestion du patrimoine de l'entreprise.
- Assurer le bon fonctionnement de la gestion des moyens généra

Compétences :

- Niveau universitaire exigé et âgé de 45 ans au maximum
- Vous avez également des connaissances approfondies en législation et droit du travail
- Vous connaissez le fonctionnement et les procédures administratives
- Expérience d'au moins 5 ans dans un poste similaire
- Bonnes capacités de rédaction (français et arabe), l'anglais serait un plus
- Maitrise parfaite de l'outil informatique
- Autonome, réactif et doté de fortes aptitudes rédactionnelles et relationnelles
- vous faites également preuve de qualités d'analyse, de synthèse et avez le sens du service public
- Bon manager, disponible et à l'écoute de vos agents, vous savez piloter une équipe pluridisciplinaire.

Lieu de travail :

Alger

Référence : emploipartner- 1410

Poste : **Emploi Partner recrute pour FILTRANS SPA UN COORDINATEUR SIE (SÛRETÉ INTERNE D'ÉTABLISSEMENT)**

Comment répondre à nos annonces

Si l'une de nos offres d'emploi retient votre attention, faites-nous connaître vos motivations en nous adressant un C.-V avec photo + lettre de motivation en précisant votre réel intérêt pour ce poste, par mail, en vous rendant sur notre site :

www.emploipartner.com

Tel : 021 680 296/021 687 086

Fax : 021 298 595

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE DIRECTION DU LOGEMENT ET DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA DE CHELF N° D'IDENTIFICATION FISCAL : 099802019121821

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE D'UN MARCHÉ

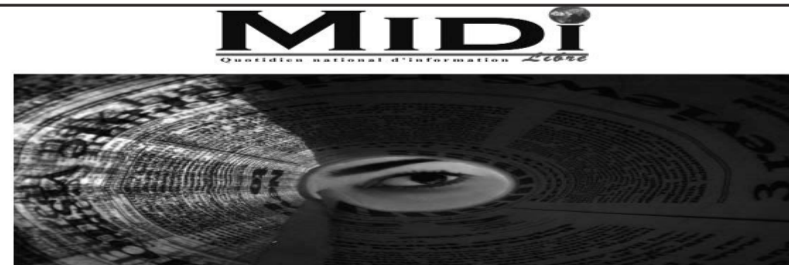
Conformément aux dispositions de l'article 49 du décret présidentiel n° 10/236 du 07/10/2010 modifié et complété portant réglementation des marchés publics, le directeur du logement et des équipements publics informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres n° 26/2012 paru dans les quotidiens "المشوار السيامي" et "Midi Libre" en date du 22/12/2012 relatif à la réalisation du siège de la direction des domaines et de la direction de la conservation foncière à Chlef en TCE et en lot unique, qu'à l'issue de la séance d'évaluation des offres financières effectuée le 08/04/2013 le marché est attribué provisoirement à :

Désignation du projet	Soumissionnaires	Note technique obtenue	Montant DA/TTC	Délai	Critères de choix
- Réalisation du siège de la direction des domaines et de la direction de la conservation foncière à Chlef en TCE et en lot unique.	ABDELLI BOUALEM NIF : 195402120040942	67	109.904.195,70	24 mois	Moins disant

N-B :

- Conformément aux dispositions de l'article 114 du décret présidentiel n° 10/236 du 07/10/2010 modifié et complété portant réglementation des marchés publics. Les soumissionnaires qui contestent le choix opéré par le service contractant, peuvent introduire un recours et ce, dans un délai de dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, dans la presse qui a assurée la publication de l'avis d'appel d'offres et le Bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) auprès de la commission des marchés compétente.

- Conformément aux dispositions de l'article 125 du décret présidentiel n° 10/236 du 07/10/2010 modifié et complété portant réglementation des marchés publics, les soumissionnaires qui souhaitent avoir des précisions sur les résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières peuvent se rapprocher du service contractant, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la première publication de l'attribution provisoire du marché dans la presse qui a assurée la publication de l'avis d'appel d'offre et le Bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).



L'INFO, RIEN QUE L'INFO

Adresse : 26, rue Didouche Mourad, Alger
 Rédaction, Tél/Fax : 021.63.79.16, Tél : 0770.32.44.06, E-mail : redaction@midi-libre.com
 Publicité : Tél/Fax : 021.63.79.14, publicite@midi-libre.com

الإشعار بإنهاء الأشغال

العقد المبرم بين شركة سوكاد SARL SOCAD

و شركة الأجنبية البرتغالية المسماة انيباف UNIPAVIMENTOS

تم إنهائها (Résilié)

و هذا بعد إتمام الإجراءات القانونية (الاعذارات) التي بلغت من أجل استئناف الأشغال, بقيت بدون رد.

Cuisine

Soupe de fèves



Ingrédients :

1 kg de fèves
1 blanc de poireau
200 g de viande
3 tomates
2 oignons
1 feuille de laurier
Sel, poivre

Préparation :

Eplucher les tomates. Eplucher et émincer les oignons. Laver et couper le blanc de poireau en petits tronçons. Dans la marmite, faire revenir les morceaux de viande quelques mn, ajouter les oignons, les fèves (préalablement blanchies), les tomates coupées en dés, le blanc de poireau, le laurier. Verser 1 litre d'eau, saler, poivrer. Laisser mijoter environ 45 min.

Kougelhopf



Ingrédients :

1 kg de farine
150 g de sucre
4 œufs
300 g de beurre tempéré
1/2 litre de lait tempéré
40 g de levure de boulanger
1 c. à soupe de sel
1 bol de raisins secs
Amandes entières et sucre glace pour la décoration

Préparation :

Dans un saladier faire un puits avec la farine et y déposer le sucre, le sel, les œufs, le lait et la levure délayée dans du lait tiède prélevé du 1/2 litre.

Mélanger le tout et battre avec une spatule ou à la main en soulevant la pâte pour obtenir une pâte homogène et lisse.

Lorsqu'elle se décolle du bord, incorporer le beurre coupé en morceaux en battant la pâte légèrement.

Couvrir le saladier d'un chiffon humide et laissez reposer la pâte à kougelhopf pendant 1 h minimum, elle devra doubler de volume. Faire également tremper les raisins secs dans un bol d'eau chaude. Beurrer soigneusement un moule à kougelhopf et déposez au fond de chaque rainure une amande entière. Lorsque le kougelhopf est bien monté, enfournez-le à four moyen (200° C) pendant 45 minutes, retirer du four et saupoudrez de sucre glace.

SOINS ET BEAUTÉ

Cinq secrets pour maquiller les yeux sensibles

Les femmes aux yeux sensibles et celles qui portent des lentilles peuvent se maquiller comme les autres, mais elles doivent prendre quelques précautions.

Entretenez votre matériel

Taillez vos crayons khôl et gardez leur mine à l'abri sous leur capuchon. Ne conservez pas plus de deux mois un mascara entamé. Enfin, n'essayez pas de prolonger sa durée de vie en le diluant avec de l'eau.

Ne jamais partager vos produits

On partage tout, sauf les microbes ! Pas question, donc, de prêter votre mascara ni vos ombres à paupières ni vos crayons.

Lavez-vous les mains souvent

Car on a tendance à les porter au visage sans y prendre garde. Laver, ce n'est pas juste passer ses mains sous l'eau : il faut aussi les savonner généreusement trois minutes avec

un vrai savon.

Faites des retouches

En utilisant toujours un bâtonnet de coton, imbibé de quelques gouttes de sérum physiologique.

Après vous être maquillée

Une petite astuce toute simple pour que votre maquillage tienne la journée, juste après avoir fini de vous maquiller, vaporisez-vous le visage avec un brumisateur, ou avec de l'eau minérale, pas l'eau du robinet surtout, et vous voilà tranquille pour la journée.

Dans le bon ordre

Si vous portez des lentilles, il vaut mieux les mettre avant de vous maquiller : vous éviterez ainsi de les contaminer. En fin de journée, retirez-les seulement après vous être démaquillée.

Choisissez des produits sûrs

Optez pour une marque ne contenant que des ingrédients reconnus pour leur absence de réactivité et leur complète innocuité. Et, de préférence, restez-lui fidèle pour ne pas multiplier inutilement le nom-



bre d'actifs.

De cette façon, vous réduirez le risque de réaction allergique.

BONS GESTES EN CUISINE

Conservation et décongélation en toute sécurité

La conservation et la décongélation sont le maintien, depuis la production jusqu'à la consommation, d'une température suffisamment basse pour permettre aux aliments de rester sains et de conserver leurs qualités nutritionnelles.

La conservation a une histoire

Autrefois, on préservait les denrées alimentaires, en particulier la viande, grâce à des pains de glace. Les laitages, eux, étaient distribués et renouvelés chaque jour. La mise en conserve des fruits et légumes a été inventée sous Napoléon pour ravitailler les armées. Et Louis Pasteur, en découvrant l'existence des micro-organismes, a développé la «pasteurisation» du lait et du beurre.

Les points importants

Il existe quatre manières de décongeler les aliments dont une est à proscrire car elle vous fait courir de gros risques d'intoxication alimentaire : c'est celle qui consiste à décongeler à température ambiante. Oubliez-la.



- Décongelez les aliments au réfrigérateur, posés sur une assiette ou un plateau.
- Immergez les aliments encore scellés dans leur emballage dans de l'eau froide que vous changerez toutes les trente minutes.
- Décongelez au micro-onde à condition de faire cuire immédiatement les aliments.

Règles importantes à respecter

- Utilisez un produit décongelé dans les 24 heures.
- Ne jamais décongeler puis recongeler en l'état tout aliment ; à moins de le recuire pour le stériliser complètement.
- Evitez, durant une décongélation lente, de laisser l'aliment baigner dans son liquide.
- Proscrivez dans la plupart des cas, la décongélation à l'air libre qui est source de développement microbien et qui peut constituer une barrière à la restitution de la saveur et de la tendreté initiale de l'aliment (ex : la viande).

A savoir

Le froid ne tue pas les bactéries, il empêche seulement leur développement. Pour être sûr que votre congélateur reste bien hermétique, vérifiez régulièrement l'étanchéité des joints. Il suffit de fermer la porte sur une feuille de papier et d'essayer de la retirer. Si elle s'en va facilement, il est temps de les changer.

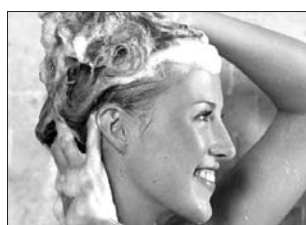
Trucs et astuces

Décoction pour cheveux bruns



Faites bouillir 50 g de feuilles de lierre, 3 branches de persil frais, 1 litre d'eau pendant 10 mn. Filtrez. Rincez vos cheveux après le shampoing avec cette solution.

Lotion pour cheveux blonds



Plongez 100 g de fleurs de camomille, 10 g de feuilles de henné dans l'eau et laissez bouillir jusqu'à réduction de moitié. Appliquez la lotion après votre shampoing habituel.

Lotion antipelliculaire



Faites bouillir dans un 1 litre d'eau pendant 15 mn, 20 g de sauge, 20 g de romarin. Frictionnez le cuir chevelu un matin sur deux.

Lotion anti-chute des cheveux



Faites bouillir 100 g de racines d'ortie hachées très finement 1/4 litre de vinaigre, dans un demi-litre d'eau pendant 30 mn. Filtrez. Frictionnez le cuir chevelu tous les soirs.

O. A. A.

Mots Fléchés N°79

retours au privé nouvelle aventure	↓	douce comédien ambulante	↓	destinées petits cigares	↓	armée d'antan	↓	bon champignon paisible	↓	persévéreront négoce de fils	↓	fané mot de bébé têtard	↓
opposé au zénith minerais de plomb	→					coqueterai jardins publics	→						
dragon provençal placé plus haut	→							cours auscitain taux excessif	→			alcaloïde toxique	
bécasse affluent du Danube	→					gravure à l'acide résidu de cheminés	→			firmament durillon	→		laisse couler
courbai	↓	engins spatiaux verse peu à peu	↓	poseurs de verrous flétrira	↓					grand lac américain lieu de rencontre	→		
naturels croc de boucher	→					siècle de société	↓	possessif molles	→			jamais d'avant prémonitions	
foyer basses eaux	→					conduisent déroutèrent	→					astate au labo marque d'infinif	mont biblique
pronom masculin roman policier	→					assortissent coordination	→	deviendra couleur d'azur prophétie	→				
plantes odorantes forte carte	→					île annulaire capable	→			collera athlète aquatique	→		met sur un siège
		échange temps de chaleur	→			brament feuilles de métal	→					soleil déifié insoumis	
très osé	↓	vraiment sous mi	↓					trouvais plaisant réunion d'étoiles	→				
métiers	→			venues au monde	→			canaux d'écoulement existe	↓				négation
										boîte à boulot	→		
													il suit le bis
													repaire

SUDOKU	N°79	SOLUTION SUDOKU	SOLUTIONS MOTS FLECHES 78																																																																																																																																																																	
		N°78																																																																																																																																																																		
<table border="1"> <tr><td></td><td></td><td>9</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td>8</td><td></td><td></td><td>3</td><td></td><td></td><td>6</td></tr> <tr><td>5</td><td></td><td>4</td><td></td><td></td><td>8</td><td></td><td></td><td>1</td></tr> <tr><td></td><td>2</td><td></td><td>6</td><td>5</td><td></td><td></td><td></td><td>1</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td>9</td><td>2</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>7</td><td>8</td><td></td><td>4</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td>8</td><td></td><td></td><td></td><td>2</td></tr> <tr><td>1</td><td></td><td>5</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>7</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td>9</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>5</td></tr> </table>			9									8			3			6	5		4			8			1		2		6	5				1					9	2				7	8		4										8				2	1		5						7				9					5	<table border="1"> <tr><td>4</td><td>5</td><td>9</td><td>1</td><td>6</td><td>2</td><td>7</td><td>3</td><td>8</td></tr> <tr><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>3</td><td>5</td><td>9</td><td>4</td><td>2</td><td>1</td></tr> <tr><td>3</td><td>2</td><td>1</td><td>7</td><td>4</td><td>8</td><td>9</td><td>5</td><td>6</td></tr> <tr><td>5</td><td>3</td><td>6</td><td>2</td><td>8</td><td>7</td><td>1</td><td>4</td><td>9</td></tr> <tr><td>8</td><td>1</td><td>7</td><td>4</td><td>9</td><td>5</td><td>3</td><td>6</td><td>2</td></tr> <tr><td>9</td><td>4</td><td>2</td><td>6</td><td>3</td><td>1</td><td>8</td><td>7</td><td>5</td></tr> <tr><td>1</td><td>8</td><td>3</td><td>5</td><td>7</td><td>6</td><td>2</td><td>9</td><td>4</td></tr> <tr><td>2</td><td>6</td><td>4</td><td>9</td><td>1</td><td>3</td><td>5</td><td>8</td><td>7</td></tr> <tr><td>7</td><td>9</td><td>5</td><td>8</td><td>2</td><td>4</td><td>6</td><td>1</td><td>3</td></tr> </table>	4	5	9	1	6	2	7	3	8	6	7	8	3	5	9	4	2	1	3	2	1	7	4	8	9	5	6	5	3	6	2	8	7	1	4	9	8	1	7	4	9	5	3	6	2	9	4	2	6	3	1	8	7	5	1	8	3	5	7	6	2	9	4	2	6	4	9	1	3	5	8	7	7	9	5	8	2	4	6	1	3	<ul style="list-style-type: none"> • S • S • T • A • O • R • U PEREGRINATIONS • MARRONNIERS • A AIGRETTES • RIS • • REEL • RESTITUA TERRORISENT • RI • M • ANON • ATELE • COLS • ISSU • RAVE • RE • A • ET • AA • AM EQUIVOQUES • ILE • URNE • UPPERCUT DERANGEES • AIE • • • ENTA • FIEL • RB MARI • RAILLERAI • L • MANGEOIRE • S CELERI • ENTOURA • RU • IRAS • ENNUI ETIOLAS • C • SISE • E • PLISSES • SOU ONDEE • EIDER • NL • TASSEZ • ALAISE
		9																																																																																																																																																																		
		8			3			6																																																																																																																																																												
5		4			8			1																																																																																																																																																												
	2		6	5				1																																																																																																																																																												
				9	2																																																																																																																																																															
7	8		4																																																																																																																																																																	
				8				2																																																																																																																																																												
1		5						7																																																																																																																																																												
			9					5																																																																																																																																																												
4	5	9	1	6	2	7	3	8																																																																																																																																																												
6	7	8	3	5	9	4	2	1																																																																																																																																																												
3	2	1	7	4	8	9	5	6																																																																																																																																																												
5	3	6	2	8	7	1	4	9																																																																																																																																																												
8	1	7	4	9	5	3	6	2																																																																																																																																																												
9	4	2	6	3	1	8	7	5																																																																																																																																																												
1	8	3	5	7	6	2	9	4																																																																																																																																																												
2	6	4	9	1	3	5	8	7																																																																																																																																																												
7	9	5	8	2	4	6	1	3																																																																																																																																																												

Le champ magnétique du Soleil s'est totalement inversé

Le Soleil a effectué une rotation complète de son champ magnétique. A mi-chemin du cycle solaire 24, les pôles Nord et Sud ont échangé leurs places, inversant totalement la polarité de l'étoile. Le cycle solaire s'achèvera, lui, dans onze années.



Le Nord est au Sud et le Sud est au Nord. Vous être complètement à l'Ouest ? La Nasa a en effet annoncé que le Soleil venait "de se retourner, de haut en bas". Plus concrètement, cela signifie surtout que son pôle Nord et son pôle Sud se sont inversés, lui permettant d'atteindre le point médian du cycle solaire 24. Et qui dit inversion des pôles, dit évidemment changement dans le champ magnétique du Soleil. Désormais, ce dernier va commencer à se déplacer dans des directions opposées afin d'entamer la seconde partie d'un processus long de 22 années (la durée d'un cycle solaire). Dans onze ans donc, les pôles nord et sud du Soleil s'inverseront de nouveau, clôturant le cycle 24. "L'inversion du champ magnétique du Soleil est, littéralement, un événement majeur", rappelle le Docteur Tony Phillips, de la Nasa, repris par *The Independent*. Pour cela, le champ

magnétique de chaque pôle s'affaiblit, puis devient nul. Et finalement, il émerge de nouveau avec la polarité inverse. "C'est une partie tout à fait normale du cycle solaire", précise Phil Scherrer, physicien solaire à l'Université de Stanford. Afin de mieux comprendre le processus, la Nasa a publié une visualisation de la façon dont le changement, débuté en 1997, s'est opéré. Cela montre la polarité verte s'échangeant avec la polarité violette.

Un processus lent

"À l'apogée de cette inversion magnétique, l'activité solaire augmente, les taches solaires sont de plus en plus présentes, et les éruptions solaires comme les éjections de masse coronale plus fréquentes", indique Karen C. Fox de la Nasa. Mais l'inversion des pôles est un mécanisme lent et stable. Selon Todd Hoeksma, physicien solaire, c'est "un peu comme une marée qui monte ou qui descend.

Chaque petite vague apporte un peu plus d'eau et, finalement, vous obtenez une inversion complète". Néanmoins, ce n'est pas un processus parallèle. Ainsi, si le pôle nord a inversé sa polarité au début du mois de décembre, le pôle sud a été obligé d'accélérer la cadence pour le rattraper et changer avant la fin de l'année 2013. Et la portée d'un tel changement devrait être conséquente. "Le domaine d'influence du champ magnétique du Soleil, aussi connu sous le nom d'héliosphère, s'étend à des milliards de kilomètres au-delà de Pluton. Les changements de polarité du champ magnétique se propagent jusqu'à la sonde Voyager, au portes de l'espace interstellaire", détaille Tony Phillips.

Pas de conséquences catastrophiques

Alors bien sûr, au premier abord, un tel changement peut surprendre voire paraître inquiétant. Pourtant, pas de

panique, la galaxie ne devrait pas subir de bouleversement catastrophique. En effet, les conséquences d'un tel changement de polarité sont bien plus subtiles et touchent principalement l'exploration spatiale plutôt que la vie quotidienne des habitants de la Terre. "Les rayons cosmiques sont dangereux pour les astronautes et les sondes spatiales. Et en cas de changement de polarité, ils sont affectés. Ce sont alors des particules d'énergie accélérées pratiquement à la vitesse de la lumière grâce à des supernovas et d'autres événements violents de la galaxie. Certains chercheurs pensent que cela pourrait affecter le climat sur la Terre ou encore favoriser la présence de nuages", avance Tony Phillips, dans un communiqué. D'un autre côté, les aurores boréales et leur homologue du sud, les aurores australes, devraient être plus fréquentes et surtout plus visibles, notamment lorsqu'elles atteignent leur phase finale.

Un cycle étonnamment faible

Depuis son commencement, le cycle solaire 24 s'est avéré plutôt imprévisible. Premièrement, il a pris environ une année de retard, puisque l'activité solaire de 2009 était très faible. Cela a poussé les astronomes à décaler le point médian du cycle de 2012 à 2013. Selon les experts, le cycle solaire 24 est d'ores et déjà l'un des plus faibles de l'Histoire.

Combien d'années la Terre restera-t-elle encore habitable ?

Notre planète affiche plus de 4,5 milliards d'années d'existence. Elle se trouve dans la zone habitable du système solaire, c'est-à-dire qu'elle est suffisamment proche du Soleil pour être chauffée, et suffisamment éloignée pour ne pas qu'elle brûle. Nos voisines Vénus et Mars sont elles, sur les deux extrémités de cette zone. Mais pour combien de temps encore notre planète jouira-t-elle de ces conditions favorables ? Selon des chercheurs de l'université d'East Anglia en Angleterre, pour encore 1,75 milliard d'années, au moins. Ces travaux, publiés dans la revue *Astrobiology*, sont basés sur l'étude de plusieurs exoplanètes et leur relation avec leur étoile. Andrew

Rushby, auteur de l'étude, explique dans un communiqué : "Nous avons utilisé le concept de la zone habitable pour ces estimations. Les modèles d'évolution stellaire nous ont permis d'estimer quand les planètes ne seront plus présentes dans cette zone. Nous prédisons que la Terre cessera d'être habitable d'ici 1,75 à 3,25 milliards d'années. Après cela, la Terre sera dans la zone chaude du Soleil, avec des températures capables de faire s'évaporer les océans. Ce serait une fin catastrophique pour toute forme de vie". Bien entendu, les chercheurs soulignent qu'il est probable que la vie s'éteigne bien avant, et ce, notamment à cause du réchauffement climatique. "Les humains seraient en danger avec

quelques degrés de plus, et à force, seuls les microbes pourraient survivre à une augmentation des températures. Si l'on regarde en arrière de 2 milliards d'années, il n'existait sur Terre que de la vie cellulaire. Les insectes sont apparus il y a 400 millions d'années, les dinosaures 300 et les plantes à fleur 130. Les humains modernes ne sont présents que depuis 200.000 ans, on constate bien que la vie intelligente a mis du temps à se développer". Grâce à cette étude, les scientifiques peuvent mieux comprendre le potentiel d'habitabilité des exoplanètes. À l'heure actuelle, presque 1.000 planètes en dehors de notre système solaire ont été découvertes, et le chiffre va en s'accroissant chaque

année. Dans leur recherche, les chercheurs ont montré que moins la masse de l'étoile est élevée, plus les planètes associées ont une longue durée de vie habitable. Si nous devons émigrer vers une autre planète, Mars est la meilleure candidate. Elle est très proche et restera dans la zone habitable jusqu'à la fin de notre étoile, dans 6 milliards d'années. En effet, les scientifiques estiment que le Soleil pourrait finir sa vie en supernova, l'astre se mettrait donc à grossir et deviendrait plus chaud. Néanmoins, d'ici quelques milliards d'années, Mars pourrait se réchauffer d'elle-même et l'eau liquide pourrait réapparaître à sa surface. Si tant est que l'espèce humaine existe encore d'ici là...

L'encyclopédie

DES INVENTIONS

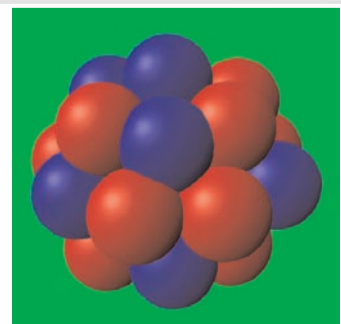
NOYAU ATOMIQUE

Inventeur : Sir Ernest Rutherford

Date : 1911

Lieu : Grande Bretagne

Au 5^e siècle déjà Leucippe et Démocrite nommèrent "atomos" cette petite unité de matière éternelle, illimitée et constamment en mouvement rapide. Par contre, il a fallu attendre 2.500 ans, soit en 1897, avant que Joseph John Thomson approfondisse les connaissances de l'atome en découvrant une de ses composantes, l'électron, et en 1911 pour que Sir Ernest Rutherford découvre le noyau atomique.



ENQUÊTES CRIMINELLES



20h50



«Les maris disparus de Fatima : l'affaire Bendeçon». Roger, bijoutier prospère et joueur invétéré, disparaît après dix ans de vie commune avec Fatima. Parti pour un voyage d'affaires au Maroc, Roger n'est jamais revenu. Une situation qui inquiète son frère. La belle Fatima a vendu les bijoux et le mobilier de son mari 500 000 euros ; «Une flèche en plein cœur : l'affaire Tellier». Vinciane Tellier rencontre Rémy Lecrenier, elle a 15 ans et lui 20. Neuf ans plus tard, la jeune femme met fin à une relation devenue conflictuelle. Quelques jours après, son corps est retrouvé sans vie, ainsi que celui de sa mère et de ses deux soeurs. Toutes ont été sauvagement assassinées

EN QUÊTE D'ACTUALITÉ PRODUITS DU TERROIR : SONT-ILS VRAIMENT MADE IN...



22h30



Les Français se tournent de plus en plus vers les produits du terroir et vers le made in France. Petits commerçants et gros industriels l'ont bien compris. Mais sur ces marchés en pleine croissance, les pratiques abusives se multiplient. Le terme «terroir» est parfois galvaudé et les produits sont abusivement maquillés pour leur donner une allure traditionnelle. À travers des produits divers et familiers comme le jambon de Bayonne, le champignon de Paris ou l'escargot de Bourgogne, voici une enquête dans les coulisses des fabrications artisanales et industrielles, sur les fausses promesses et les vraies origines des produits du terroir

LA SMALA S'EN MÊLE DRÔLE D'HÉRITAGE



20h45



Isabelle est au bord de l'implosion avec sa smala : en plein préparatif de déménagement, elle et Franck apprennent que la maison qu'ils projetaient d'acheter leur échappe... Une tuile ne tombant jamais seule, Isabelle doit se rendre en province pour régler la succession de sa mère, qui vient de mourir. Mado a eu la merveilleuse idée de lui léguer la moitié de la maison, dans laquelle elle vivait avec... Catherine, sa compagne, et une boîte de nuit qui sert de refuge à tous les jeunes homos de la région en rupture avec leur famille. L'héritage est lourd, d'autant que les relations avec Catherine, par ailleurs commissaire de police un peu rigide, démarrent mal

DES RACINES ET DES AILES PASSION PATRIMOINE : LES PAYS DE SAVOIE



20h45



Avec ses vallées, ses cols et ses sommets à plus de 4 000 mètres, la Savoie possède un patrimoine naturel exceptionnel. Mais cet ancien duché, resté indépendant pendant plus de six cents ans, est aussi riche d'une identité culturelle remarquable, comme en témoignent les châteaux qui subsistent. Cédric Brunier, un historien de la région, fait ainsi découvrir ces trésors d'architecture médiévale lors d'un survol aérien qui nous conduit jusqu'au château de Miolans, à côté de Chambéry. En Haute-Savoie, le Conservatoire des espaces naturels a initié il y a douze ans un programme d'études des lacs d'altitude. Des recherches qui permettent de mieux protéger ces sentinelles de la nature



LA SÉLECTION DU MIDI LIBRE

VIRGIN SUICIDES



22h55



Dans une petite ville américaine du Michigan, dans les années 1970, tous les garçons sont fascinés par les cinq soeurs Lisbon, filles de l'étrange professeur de mathématiques de l'école et de sa très stricte épouse. Les soeurs rayonnent d'une beauté mystérieuse et font naître chez leurs pairs des sentiments jusque-là inconnus : le désir, l'attrance, la convoitise. Quand la plus jeune d'entre elles, Cecilia, 13 ans, se suicide, l'obsession qu'elles inspirent ne cesse de croître, aiguillonnée par l'énigme familiale

LE PACTE DES LOUPS



20h45



En 1766, une bête mystérieuse sévit dans les montagnes du Gévaudan et fait de nombreuses victimes, sans que quiconque puisse l'identifier ou la tuer. Les gens ont peur. C'est un monstre surgi de l'enfer ou une punition de Dieu. L'affaire prend rapidement une dimension nationale et porte atteinte à l'autorité du roi. Le chevalier Grégoire de Fronsac, naturaliste de surcroît, est alors envoyé dans la région du Gévaudan pour dresser le portrait de la bête. Bel esprit, frivole et rationnel, il est accompagné de l'étrange et taciturne Mani, un indien de la tribu des Mohawks. Ces derniers s'installent chez le marquis Thomas d'Apcher

PATRON INCOGNITO RODOLPHE WALLGREN/PDG FONDATEUR DE MEMPHIS COFFEE



20h50



Créateur du concept Memphis Coffee, Rodolphe Wallgren bénéficie d'une solide expérience dans la restauration. En juillet 2010, il s'ouvre à la franchise et en moins de trois ans, Memphis Coffee multiplie les implantations dans toute la France. Afin de vivre le quotidien de ses salariés, Rodolphe Wallgren va se faire passer pour l'un d'entre eux. À Marseille, il va apprendre le métier de serveur auprès d'Ellena et découvrir des dysfonctionnements qui vont le déstabiliser au risque de mettre fin à l'expérience... À Toulon, il va se retrouver en cuisine avec Jennifer, chef de partie. Le rythme soutenu imposé par la jeune femme va vite se révéler difficile à suivre pour lui

LES EXPERTS PARFUM DE MEURTRE



20h50



Un match de base-ball opposant la brigade des mœurs et la brigade scientifique est interrompu par un appel de Brass. Il demande à Nick de se rendre de toute urgence à son bureau, un dimanche. En effet, un détenu condamné pour avoir battu à mort un étudiant dans une ruelle sept ans plus tôt, est sur le point d'être libéré car ses avocats clament que les aveux de leur client ont été obtenus par la force et ils veulent faire annuler le jugement. C'est Sam Vega, un policier véreux, qui avait procédé à l'interrogatoire, en compagnie de Nick. Les détectives doivent trouver de nouveaux indices, sept ans après les faits, afin que le détenu reste sous les verrous



Web : www.lemidi-dz.com

Gérant : Reda Mehigueni

e-mail : direction@lemidi-dz.com

Directrice de la publication
Sihem Henine

e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.63.80.82 et 87
Rédaction : Tél-Fax : 021.63.79.16
Publicité : Tél-Fax : 021.63.79.14
publicite@lemidi-dz.com
Pour votre publicité s'adresser à
l'ANEP, 01 Avenue Pasteur, Alger
Tél. : 021.73.76.78 et 73.71.28
Bureau de Constantine :
100, rue Larbi Ben M'hidi
Constantine - Tél./Fax : 031.64.17.53

Bureau de Annaba
24 rue Med-Khemisti
Tél. : 038.86.11.57
Bureau de Tizi-Ouzou
Cité Mohamed-Boudiaf
BT 29 A
Nouvelle-Ville T. O.

Tél-Fax : 026.21.56.78

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi libre
Est : SIE Diffusion : AMP Ouest : SIO
EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 02100007113000214 clé 16
Adresse : 26 rue Didouche-Mourad

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Ciara

**future maman
ultra glamour !**

*Ciara n'a pas raté
la cérémonie des Grammy
Awards. Elle attend son pre-
mier enfant, mais a su gar-
der la ligne en ne prenant
qu'au niveau du ventre !*



Rita Ora

**débuts sur grand écran avec
Fifty Shades of Grey**

Rita Ora s'est glissée dans la peau de Mia Grey dans Fifty Shades of Grey. Une expérience que la chanteuse a particulièrement appréciée.



Anna Kay Faris

en super blonde

C'est en 2000 que le public a découvert Anna Faris. On la retrouve avec plaisir dans Super blonde, dont elle est également producteur exécutif.



Horaires des prières pour Alger et ses environs	
Fadjr	06h23
Dohr	13h01
Asr	15h48
Maghreb	18h12
Icha	19h33

TRAITEMENT DES MALADIES CHRONIQUES

Des scientifiques algériens distingués du prix Antoine-Béchamp

Des scientifiques algériens ont été distingués du prix Antoine-Béchamp, vendredi le 24 janvier 2014, pour leurs travaux de recherche dans les traitements des maladies chroniques, par des doses importantes de vitamine C.

Ils ont été distingués lors du séminaire international de la Société algérienne de nutrition et de la médecine orthomoléculaire tenu au centre de formation de Ben Aknoun. Le prix Antoine-Béchamp est un prix honorifique qui gratifie les scientifiques ayant apporté des nouveautés et fait évoluer la science, dans les domaines de la médecine, chimie, biochimie ou encore dentaire. Le groupe de scientifiques algériens menait des recherches, depuis plusieurs années déjà, sur l'intérêt de l'utilisation de la vitamine C, dans le traitement des maladies chroniques, notamment du cancer. "Le traitement des maladies chroniques, notamment le cancer, par des doses importantes de vitamine C injectées par intraveineuse ou prises par voie orale, a donné de bons résultats sur des malades" a déclaré le président de la Société algérienne de nutrition et de médecine orthomoléculaire (Sanmo), le docteur Ilyès Baghli. La médecine orthomoléculaire consiste en l'utilisation d'aliments et de produits naturels dans le traitement de maladies. Les chercheurs algériens ont été récompensés par

le professeur Gilbert Henri Crussol, directeur de l'institut Antoine-Béchamp, situé en Espagne, en marge de la première conférence internationale de la Sanmo. Les scientifiques honorés sont des médecins, des biologistes et une dentiste, à savoir le Dr Ilyès Baghli, le Pr Mustapha Oumouna, immunologue à l'université de Médéa, le Pr Hafida Merzouk, biologiste à l'université de Tlemcen et membre de l'Académie africaine des sciences et le Pr Chafika Mehdi, dentiste spécialisée en odontologie, de l'université d'Alger. Des scientifiques étrangers ont également été récompensés en cette même occasion, pour avoir soigné des patients atteints de cancers, à différents stades de l'évolution de la pathologie. Le président de la Société internationale de médecine orthomoléculaire, le Pr Atsuo Yanagisawa a été, quant à lui, honoré pour avoir traité des personnes souffrant de cancers, après l'exposition aux radiations de la centrale nucléaire de Fukushima et celles ayant été exposées aux radiations des catastrophes nucléaires de Nagasaki et Hiroshima. L'oncologue et cardiologue américain, le Pr Thomas Edward Levy, a été distingué pour ses soins prodigués à des patients souffrant de cancers et d'autres maladies chroniques. Ces spécialistes étrangers ont été invités, à plusieurs reprises, par la Sanmo, lors de ses séminaires, pour un partage de savoir-faire et un échange d'expériences avec des médecins algériens. Pour rappel, le prix Antoine-Béchamp a été remis, pour la dernière fois, au double Prix Nobel de la paix et de chimie, le professeur Linus Pauling, en novembre 1993.

La journaliste de *Midi Libre* Ourida Aït Ali, honorée par la Sammo

Une médaille honorifique a été décernée à la journaliste, Ourida Aït Ali, par le docteur Ilyès Baghli, lors du séminaire international de la Sammo. Cette distinction vient en récompense aux articles scientifiques pertinents de notre consœur. Ourida Aït Ali s'est en effet spécialisée dans l'information médicale et ses papiers demeurent des références en la matière. Ce n'est qu'une juste récompense du travail d'une journaliste éprise de son métier et toujours en quête de l'information, parfois dans des conditions pas toujours idéales. Le docteur Ilyès Baghli a tenu à rendre également hommage au journal *Midi Libre* qui a toujours accompagné, dans ses travaux, la Sammo. Pour rappel, la journaliste Ourida Aït Ali a déjà reçu des gratifications honorifiques : en 2012 elle a été désignée *Meilleure employée* du *Midi Libre*, ce qui ne s'est d'ailleurs jamais démenti. La même année elle obtient la *Plume d'or* du Jouvencal (Salon international de la forme et de la beauté) en 2012 pour son article. Plusieurs lauréats ont été, par ailleurs, honorés au cours de cette cérémonie pour divers travaux.



INJECTION ACCIDENTELLE DE COLLE DANS LE CERVEAU D'UNE FILLETTE

Un hôpital londonien condamné

Un célèbre hôpital londonien pour enfants va devoir payer 2,8 millions de livres d'indemnisation (3,4 millions d'euros) à une fillette dont le cerveau a été endommagé par l'injection accidentelle de colle, selon un accord entériné lundi par la justice. En juin 2010, Maisha Najeeb, alors âgée de 10 ans, avait été opérée à l'hôpital Great Ormond Street en raison d'un enchevêtrement de ses artères et veines risquant de provoquer une hémorragie.

La fillette devait subir une embolisation, opération consistant à injecter une sorte de colle dans les vaisseaux anormaux pour

les boucher. Une intervention précédée d'une injection de produit de contraste pour visualiser la circulation sanguine.

Mais, selon l'avocate de la victime, Edwina Rawson, les seringues contenant la colle et le produit colorant ont été mélangées et la colle a été par erreur injectée dans une artère cérébrale de la patiente. L'erreur a eu pour résultat d'endommager le cerveau de Maisha de façon irréversible, et "ruiné sa vie", selon son père Sadir. La jeune fille de 13 ans est désormais contrainte de se déplacer en chaise roulante et a perdu la majeure partie de ses capacités physiques et cognitives.

BOUMERDES, CONTREFAÇON

18.400 œuvres artistiques récupérées

Quelque 18.400 œuvres artistiques contrefaites ont été saisies en 2013 dans la wilaya de Boumerdes, dans le cadre de la lutte contre la contrefaçon des œuvres littéraires et artistiques classées, a-t-on appris lundi auprès de la sûreté de wilaya. Ces saisies ont été accompagnées d'importantes consignations de matériel informatique, utilisé dans la contrefaçon, à l'instar de clés USB, cartes

mémoires, ordinateurs portables et appareils de duplication de CD et DVD, a indiqué le chargé de la cellule de communication à la sûreté de wilaya. Il a ajouté que 18 personnes ont été interpellées, et 16 dossiers ont été introduits auprès de la justice, outre la remise des œuvres contrefaites saisies à la direction régionale de l'Office national des droits d'auteurs et droits voisins (ONDA), qui s'est constitué partie civile dans cette affaire.

GHARDAÏA

562 kg de kif saisis

Les éléments de la Gendarmerie nationale de la commune de Zelfana ont procédé à la saisie de 562 kg de kif traité à bord d'un véhicule touristique, indique-t-on auprès de ce corps sécuritaire qui fait état de l'arrestation d'un individu.



DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE

19 cas mortels de grippe H7N9 en Chine

La grippe aviaire H7N9 a fait 19 morts en Chine depuis le début de cette année, et l'on a dénombré jusqu'ici 96 cas d'infection humaine, a annoncé le Centre de contrôle et de prévention des maladies de Chine.

Shu Yuelong, directeur du Centre national sur la grippe de Chine (CNIC), a indiqué lundi qu'une flambée épidémique à l'échelle nationale était peu probable pendant la Fête du Printemps de cette

année. Jusqu'à présent, aucune mutation du virus H7N9 pouvant affecter la santé publique n'a été identifiée, a-t-il précisé. "Il n'existe aucune preuve de transmission constante inter-humaine, et l'évaluation des risques de flambée épidémique reste inchangée", selon la même source.

Le directeur a réitéré que le H7N9, qui a un taux de létalité compris entre 20% et 30%, avait plus de chances de toucher la population humaine que le H5N1.